User Report

Solicitor General Canada
Ministry Secretariat

Margaret Shaw

with

Karen Rodgers, Johanne Blanchette, Tina Hattem,
Lee Seto Thomas, Lada Tamarack

THE RELEASE STUDY

Survey of Federally Sentenced Women in the Community

No. 1991-5

This report was prepared on contract for the Corrections Branch, Ministry of the Solicitor General of Canada and is made available as submitted to the Ministry. The views expressed are those of the author and are not necessarily those of the Ministry of the Solicitor General of Canada.

The French version of this document is - La version française de ce document est: Étude sur la mise en liberté - Sondage auprès des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans dans la collectivité 1991-5.

Supply and Services Canada
Cat. No. JS4-1/1991-5
ISBN: 0-662-18975-2

92-06135/

ACKNOWLEDGEMENTS

Not everyone feels they can talk about events they want to leave behind them, and we are very grateful to all the women who agreed, some with reluctance and some very adamantly, to talk to us. As many pointed out, it is almost impossible to leave the experience of imprisonment behind. It changes you and your place in society for life.

We also owe a debt to the innumerable people on the Task Force, in Correctional Service Canada, in regional offices, provincial headquarters and local parole offices who helped us locate federally sentenced women out in the community. Rosemary O'Brian was the vital link who kept us all in touch.

As with the previous survey, we owe a special debt to John Evans and the Secretariat for funding the study, and to Bob Cormier for his support. Finally, Lada Tamarack and Tricia Crawford both gave up a lot of their time to talk about what happens, and the way they see conditional release.

PREFACE

There are probably as many women out in the community on conditional release as there are serving federal sentences in prison. Most of us have long since ceased to believe that what happens to people in prison will automatically stand them in good stead when they leave. Being released is a gradual process which can take a long time and requires more than a brief period of supervision.

Because there are no walls to write about, or major deprivations experienced, there is generally less concern about conditional release. It is also difficult to be concerned about collective grievances when women are scattered in small numbers across the provinces. Nor do those on conditional release have any real knowledge of what other people in their circumstances are experiencing.

Without the cooperation of the women who took part in this study, we would have only one side of the story. While we may have views about what conditional release means, and how it should be organized, those who experience it know what the realities are for them. They know what would have helped them most and what they need now in returning to the community.

This study is the second part of the survey of federally sentenced women undertaken for the Task Force on Federally Sentenced Women in 1989. The first part was the prison survey (Survey of Federally Sentenced Women, Companion Volume No. 2 to the Task Force Report and User Report 1991-4). A separate survey of aboriginal women in the community was carried out at the same time as this study by the Aboriginal Women's Caucus Survey of Federally Sentenced Aboriginal Women in the Community, Companion Volume No. 1 to the Task Force Report).

While the survey was undertaken for the Task Force it also formed part of a larger study of federally sentenced women funded by the Secretariat. Two additional reports have also been completed, a background study on the imprisonment of women in Canada and a report which looks at the offending histories of federal women in the context of their life experiences and backgrounds (The Federal Female Offender: Report on a Preliminary Study, Companion Volume No. 3 to the Task Force Report, User Report 1991-3, and Paying the Price: Federally Sentenced Women in Context, Ottawa: Ministry of the Solicitor General 1991).

EXECUTIVE SUMMARY

INTRODUCTION

Around 200 federally sentenced women are serving sentences on conditional release in the community, including day parole, full parole and mandatory supervision. Facilities for such women are very limited, particularly at the day-parole stage since few half-way houses exist. Many women are isolated in regions without adequate facilities, or forced to stay in areas far from their home communities. Arrangements for their supervision are also very varied across the provinces, and involve both federal and provincial parole boards and officers.

At the request of the Task Force on Federally Sentenced Women two surveys of women in the community were conducted. Aboriginal women are the subject of a separate report, all federally sentenced non-aboriginal women were approached for this survey. The report is concerned with how in practice women in the study experienced release planning, day and full parole and mandatory supervision, and how far current arrangements and supervision meet their needs.

THE SURVEY

Fifty seven women were interviewed, two-thirds of them on full parole. It is estimated that they represent between 1/4 and 1/3 of all those on conditional release. Women on mandatory supervision were under-represented. It is probable that the survey underestimates the problems experienced on release since women with the greatest needs are less likely to have taken part.

RELEASE PLANNING

Experience of release planning was very varied. Few women had access to pre-release courses. One third had good parole preparation and support from Classification Officers. Two thirds had experienced problems including long delays, and felt CO's did not have the necessary knowledge of facilities in the area they wanted to go to. Voluntary workers and others outside the prison had provided more support. In general greater assistance with release planning was needed.

For one third of the women pre-release preparation had been very bad, compounded by poor relationships with their CO, serious delays, and slow paperwork. They felt they had got little support. Delays or failure to arrange temporary absences prior to day parole eligibility had a 'knock-on' effect on eventual release. A number of women, including those on mandatory supervision had missed parole for this reason, or chose to avoid it because of the conditions involved, or the implications that they would be 'judged all over again'. Women who were perceived as difficult or 'poor risks' had particular difficulties at the release planning stage and parole board hearings. They felt they received insufficient support, and tended to be blamed for all past mistakes.

Women in provincial prisons experienced considerable confusion over the benefits of opting for provincial or federal parole, and in some cases difficulties getting provincial parole when their case had a high public profile.

DAY PAROLE

Fifty two of the women had experience of day parole. There were wide variations in the length of stay across the provinces. There was a dual problem of a lack of half-way houses, but with existing houses often found to be too restrictive. Some houses received great praise, but for the majority the lack of choice, restrictive house rules and parole conditions, and relations with other residents created problems. Women were placed in environments which did not suit them because

of their age, the location of the house or the lack of support services. Those with families and a home nearby found the 'double life' of day parole unnecessarily restrictive. In the absence of half-way houses, residence in alternative facilities often proved unsatisfactory.

Around half the women found parole conditions and timetables too inflexible at this stage, and felt they did not receive support from their parole officer or house staff, the remainder had developed good relationships with their parole officer. Only 21% were satisfied with all aspects of their day parole.

FULL PAROLE

Two thirds of those on full parole had been well prepared for the transition, and had good relationships with their parole officer, the remainder had experienced delays, or lack of support. A willingness to be flexible or accept minor breaches as part of a learning process was an important component. The importance of good relationships with those in positions of authority over the women, both parole staff and others, was clear. Few women had specific conditions imposed at this stage, but a number found monthly reports to the police (who were not always discrete) and restrictions on travel difficult.

THE CENTRAL PROBLEMS

Relations with family members appeared to be very important and the main source of support for most women. Those released from provincial prisons generally had much closer contact with their families than those released from P4W (as they had in prison). Problems of loss of custody or access to children were still an issue.

One third of the women had good steady jobs. They tended to be those who had been well employed prior to their imprisonment. For the remainder, many of whom had few job skills, finding and retaining a good well-paid job was a major problem, and especially for older women. While very few had any work or skills training in prison, among those who did had found successful jobs.

Serious financial problems at the day and full parole stage were evident. Lack of money to pay basic living expenses was a problem for those with no job or work skills, particularly women on mandatory supervision, and mothers on welfare. There was some confusion over entitlements to special grants and allowances, and concern that medical treatment was no longer paid for when on full parole. Women released from provincial prisons found they had fewer entitlements than those at P4W.

Finding low cost housing was a particular problem at full parole and mandatory supervision stage. There was a clear need for greater provision of supported and low cost housing alternatives for women. This is an acute problem in some areas of the country.

Over a third of the women still had problems with substance abuse. Those with long-term addictions tend to be doubly penalized in failing to get parole because of their addiction, but little help in terms of finding jobs, accommodation or treatment on release. Those taking long residential programmes in the community found them particularly helpful, although some women had good AA sponsors and found this approach satisfactory.

In general women had more control over their health than in prison, and reported it to have improved since their release. Some felt they had been given too many drugs in prison, and that current mental and physical problems stemmed from conditions and the treatment they had received there.

The control exercised by classification officers, parole officers and half-way house staff was felt to be too restrictive by many women, and did not allow for the development of self-determination or sufficiency, or for individual differences in the pace and way they wished to work. There should be opportunities for changing supervisors if the relationship was not a good one. There tended to be an inflexible application of conditions, time-tables and routines which did not suit all women.

CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS

While women on conditional release have many basic needs in common they represent a variety of backgrounds and experiences. Current arrangements do not suit all circumstances or make for a satisfactory release. Far greater help with release planning to reduce delays and provide up-to-date information is needed. This could include computerized and video information systems.

Apart from increases in the scattered provision of treatment, work skills or day-parole facilities, the quality of relationships with staff and others who support, supervise or control them is crucial to their progress. Greater flexibility in the arrangements for women on conditional release and less formal control are recommended.

Far more pro-active help in work training, job finding and support is needed. The central problems - in particular work, money, housing and addiction - create circular patterns of difficulties. The problems are greatest for those women with high need, and who ironically tend to receive least support and assistance. These women are under-represented in the study, and as a whole the survey probably underestimates the degree of difficulty experienced by women on conditional release as well as the lack of provision for such women across the country.

CONTENTS

INTRODUCTION	01
1. THE SURVEY	03
2. RELEASE PLANNING	05
Preparation for the Board	06
Coming out on Mandatory Supervision	07
Opting for parole	07
Parole hearings	07
3. GETTING DAY PAROLE	09
The half-way house	09
The lack of half-way houses	10
Day parole conditions	10
House rules	11
A double life on day parole	11
Relations with parole officers	12
4. FULL PAROLE	13
Getting full parole	14
Getting on with parole officers	14
Conditions of full parole	14
5. THE CENTRAL PROBLEMS	16
Families and children	16
Finding work and staying employed	16
Financial problems and traps	17
...on day parole	18
...on full parole or MS	18
Housing	19
Help staying off drugs and alcohol	19
Health issues	20
Control	20
Supervision and choice	21
6. CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS	23
What is needed	24
Rigidity and flexibility	25
APPENDIX I: A NOTE ON THE SURVEY METHOD	27
APPENDIX II: THE RELEASE EXPERIENCE	28
BIBLIOGRAPHY	29

THE RELEASE STUDY

SURVEY OF FEDERALLY SENTENCED WOMEN IN THE COMMUNITY

INTRODUCTION

While at any time there are some 200 women serving federal sentences in prison, there are a further 200 or so on conditional release in the community, either on day or full parole, or serving mandatory supervision. Attention inevitably tends to focus on those in prison, and it is not surprising that little information is available in Canada overall about the circumstances and experiences of those in the community. Once outside prison, women are scattered in small numbers across the provinces, in a variety of types of accommodation, and subject to varying parole authorities and conditions.

Yet the conditions under which these women serve out their sentences in the community are as crucial to their re-adjustment to life outside as those in prison. The Task Force on Federally Sentenced Women felt it was important to assess their views and experiences.

In principle, offenders are eligible for day parole after serving one sixth of their sentence (or six months, whichever is the longer) and for full parole after one third of their sentence. Day parole, as a form of gradual release, usually entails living in a community residential facility such as a half-way house, and is expected to be preceded by a series of escorted (ETA's) and unescorted temporary absences (UTA's).

Those who fail to get, or do not want, parole may be released on mandatory supervision after serving two thirds of their sentence. They are then subject to supervision by a parole officer for the remainder of their sentence. All offenders on conditional release are also subject to a series of standard conditions including where they may live, and requiring consent from their parole officer for travel or changes of address. In addition, a number of specific conditions may be attached to release such as abstaining from alcohol or drugs, taking part in treatment programmes, or not associating with particular people.

Facilities for federally sentenced women in the community are very limited. Elizabeth Fry Societies, the main voluntary group concerned with women in conflict with the law, for example, run only 7 half-way houses, most of them catering for both federally and provincially sentenced women.[1] A few of these have 'second-stage' accommodation attached to them or satellite apartments for one or two women. In many parts of Canada, however, such as the Maritimes, no such facilities exist, and accommodation may have to be found in a YWCA, or a residential facility for men. Houses which cater specifically for aboriginal women are even more restricted. The absence of day-parole facilities severely restricts the opportunities for women from remoter regions or towns without such accommodation to settle back into the communities from which they come.

---

[1]. These are located in Toronto, Brampton, Hamilton, Kingston, Ottawa, Montreal, and Vancouver.

At the request of the Task Force two separate surveys of women in the community were carried out. Aboriginal women on release were contacted by the Native Women's Association of Canada[2]. All other women were approached for this survey (see Appendix I for details of the approach used).

It was agreed that all women on conditional release would be approached through their parole officer. While in principle this seemed a simple process, it coincided with a strike by federal parole officers making the task of locating women in the short time available for the study very difficult. In addition, across the provinces women are subject to a variety of different parole systems. Thus in the Maritime provinces the National Parole Board (NPB) undertakes the supervision of women serving both federal and provincial sentences. In Quebec, only federal women serving life sentences or on mandatory supervision are seen by the NPB, the rest are supervised by the provincial board. In Alberta, federal women are supervised by provincial parole officers.

Nor do all women have the same access to day parole. Women in Quebec, for example, can be granted temporary absence to stay in a half-way house or elsewhere on the basis of a decision made by prison staff rather than a parole board.[3] Again in a number of provinces some supervision is undertaken by NPB officers, some on behalf of the NPB by parole officers appointed by Elizabeth Fry Societies. All of this added to the difficulties of identifying, and making contact with federal women on release, as well as comparing their experiences.

This report outlines the experiences of the women taking part in the survey of pre-release planning, of day parole, full parole and mandatory supervision. It deals with the actuality of release rather than with how it is intended to work in principle. Planning satisfactory release is not an easy task, but because of the small numbers of federally sentenced women, and the scarcity of facilities compared with those available for men, additional problems are imposed on the system. The experiences of the women interviewed, and the issues which they raise for the conduct and provision of community resources for women coming out of prison on conditional release are, therefore, of considerable importance.

---

[2]. See Task Force Report Companion Volume #1 Survey of Federally Sentenced Aboriginal Women in the Community, Fran Sugar and Lana Fox, Ottawa, January 1990. Companion Volume #2 Survey of Federally Sentenced Women, Margaret Shaw et al., Ottawa, December 1989, reports on the earlier survey of women in prison.

[3]. See Acts and Regulations Respecting Imprisoned Persons Gouvernement du Quebec 1980. An inmate qualifies for temporary absence after serving one third of their sentence. New regulations have been introduced since the study was conducted.

1. THE SURVEY

A total of 57 women agreed to take part in interviews:

- 38 (67%) were on full parole,
- 14 (25%) on day parole or "absence temporaire" and
- 5 (9%) on mandatory supervision.

Interviews took place between November 1989 and January 1990. It is not possible to estimate how many refused to be seen. Certainly parole officers reported that some women did not wish to take part, preferring to leave their prison experiences behind them. In other cases it proved impossible to contact women in the time available. Nevertheless, a rough estimate suggests that they represented between a quarter and a third of all those on conditional release.[4]

On the basis of figures provided by the Offender Information System of Correctional Service Canada (CSC) in December 1989, roughly 63% of all women on release were on full parole, 15% day parole, and 22% mandatory supervision (MS). This suggests that women on day parole were over-represented and those on mandatory supervision under-represented among those interviewed.[5]

There was also a greater response from women coming from provincial prisons than from Prison For Women at Kingston (P4W) which normally houses around two-thirds of the federally sentenced population. Of those responding, only 28 (49%) were on release from P4W and 29 (51%) from a provincial prison[6], although 8 women had spent time in both during the current sentence.

It is likely that women who have experienced the greatest problems on release, or have been out a long time, were less easy to contact or willing to be interviewed than others. The low response from women released from P4W or on mandatory supervision, and the exclusion from this survey of aboriginal women all suggest that the responses underestimate the difficulties encountered by federally sentenced women.[7]

---

[4]. Figures provided by the Offender Information System of the CSC in September and December 1989 identified 205 and 182 women respectively on conditional release in the community (including aboriginal women). The December figure excluded provincially sentenced women supervised by federal parole officers, but both excluded federal women on day parole in Quebec and those on full parole (apart from life sentences or on MS) in that province.

[5]. The Offender Information System gives a picture of the total population of women on conditional release at any time. This is different from a release sample such as that used by Canfield (1989) in her study of factors associated with parole decisions. She looked at all releases from P4W over one year and found that 48% were released on MS and 36% on full parole. Although women released on MS tend to have shorter periods of supervision, the need for services to meet their requirements is often greater.

[6]. Under Exchange of Service Agreements with the Federal Government some women can serve their sentence in their home province in a provincial institution.

[7]. A study by Betsy Kappel (1986) focused on women in Ontario who have had the greatest problems on release. They included 25 women from P4W who had been rejected for parole, or had their parole revoked, and who were regarded as a high-risk/high-need group.

Nevertheless, this does not imply that those who did respond have had an easy time. They represent a cross-section of experiences and requirements. Twenty five of them (40%) were first offenders (compared with 39% of those still in prison) and 9 were serving life sentences. They had been on release for periods ranging from one month to ten years, and had served from 6 months of their sentence to 10 years in prison.

The distribution of those responding is shown in the following table.

	Day Parole	Full Parole	Mandatory Supervision	Total
Released from P4W	02	22	04	28
Released from pronvincial prisons	12	16	01	29
Total	14	38	05	57

2. RELEASE PLANNING

"I'm not the same person any more"

"You're not like the prison describes you!"

Planning for release involves a number of stages: finding out what services and facilities are available outside, making contact with half-way houses, employment or treatment programmes, finding jobs or accommodation, developing a release plan in preparation for the parole board hearing. Obtaining parole may require the prior completion of escorted and unescorted temporary absences (TA's). Work release or pre-release courses may also be part of the pre-release process although their availability is very restricted.

All of these stages are designed in principle to help women readjust to being outside in the community again. Not all of them can be controlled by the women themselves, however, and while some may be anxious to make their own arrangements, almost all are placed in a position of considerable dependence upon personnel inside and outside the prison.

Experience of planning for release among the women interviewed was very varied. A few women at P4W (8) had attended pre-release classes.[8] One or two others had not felt they needed to take the course, or had sufficient help from other sources, but for the majority no such course had been available either at P4W or in provincial prisons. A few women had undertaken work release outside prior to their release, which they had found very helpful. Some had escorted and unescorted TA's over the period leading up to release, but in many cases considerable delays over their completion had a 'knock-on' effect on eventual release dates.

Across the country a variety of people seemed to be involved in release plans, from Classification Officers at P4W, to social workers, caseworkers, counsellors, parole officers, and workers from Elizabeth Fry, John Howard, and other voluntary organizations.

Attitudes towards release planning also varied. Some women serving shorter sentences began their preparation for release soon after they arrived, some waited to be told what to do. Others badgered their Classification Officer (CO) to begin their 'paperwork' as their parole dates came nearer or went by. A few felt that it was up to them to undertake the work or it would not get done. Others needed their CO or social worker to make arrangements on their behalf. Much depended on previous experience, the personality of individual women, as well as on their own resources and knowledge.

> "The day my sentence began I began working on parole - I've seen too many women get messed up."
>
> "You're advised of your eligibility dates. If you don't put in your request you don't get out. It's up to you to assume responsibility."
>
> "It depends on your social worker. Mine made all the arrangements. She really helped me."

---

[8]. All had been released from P4W, and all but one found the course very helpful.

Preparation for the Board

Around one third of the women would appear to have had a relatively smooth experience in planning release, applying for, and getting parole. They experienced no problems, TA's has gone well, they had found their CO or social worker supportive, and were released on or near their day parole date. In general these women tended to be first offenders or those serving relatively short sentences.

> "No problems at all - the paperwork was done on time, my CO attended [the parole hearing]. I got parole the first time I applied."

On the whole these women were also satisfied that their CO or caseworker knew about the kinds of programmes and facilities available in the community which they intended to go to.

For the majority, however, there were problems. A small group of women from provincial prisons felt they had been pressured into going out on day parole when they had not expected it, or had not had time to prepare for it. A much more constant complaint was the slow completion of papers by CO's or parole officers which resulted in delays in eventual release. Many women felt their CO did very little, and could tell them little about the content of addiction programmes outside, for example, or the benefits of different half-way houses.

Those going to more distant places got even less guidance. This had led to problems on their eventual release since satisfactory support had not been set up. In many cases women sought information from other inmates, from chaplains, or lawyers, but it was E. Fry or other voluntary organization workers, and Parole Officers who had provided them with most information, helped arrange jobs and set up their release plans.

For over a third of the women, however, problems were far more extensive and in part appeared to be compounded by a bad relationship with their CO or caseworker. The latter had not completed paperwork, given them misleading information, been unhelpful, made mistakes with release dates, been over-critical, failed to tell them about resources, tried to control them in a way they felt unjustified. Some felt there was no trust between them because of a previous revocation.

One women said she had three successive CO's who gave her different information, or didn't meet with her or follow through. Other women had to appeal (successfully) to CSC Headquarters because of mistakes over release dates. Another's experience was described as "nothing less than a nightmare". She was told on around six occasions by her CO that she was not ready to apply. This usually meant another four to six months' delay in each case, setting up a vicious circle of frustration leading to discipline charges, and hence further delays. She felt the CO did not like her and never said anything on her behalf. Seeking to change her CO she was told this was not allowed since it was a personality conflict.

Another woman similarly experienced serious delays, with dates of hearings being set back constantly for reasons not of her making (e.g., lack of escorts for TA's) and felt she had been lied to in order to cover up slow paper completion. In such cases resort to legitimate complaints procedures such as inmate grievance procedures, or putting in requests for changes of CO only seemed to exacerbate the situation.

Delays and slow paperwork were particularly common at P4W. Staff shortages, and heavy caseloads do not ease the difficulties of planning release applications for women, some of whom have very complex personal and institutional histories. Yet their grievances against a system they

feel to be far from fair, are justified. Some found in the end that parole dates were so long passed that they would prefer to waive day or full parole or to go out on mandatory supervision.[8]

A related problem was that experienced by women with long histories of offending often combined with addiction. Half-way houses would not accept them for day-parole and their chances of ever getting parole seemed negligible. One women after years of frustration had sought the help of her lawyer and gained her first ever parole.

Coming out on Mandatory Supervision

All five women who were on mandatory supervision had wanted day parole, but because of previous revocations, slowness in completion of papers, or lack of support in the community, they failed to get their parole.

The release experience of those on mandatory supervision highlights the ironies of the parole process. They were all women who in various ways needed quite a lot of support to deal with problems of addiction, physical and sexual abuse, low employment prospects and homelessness. Four of them felt they had got very little help at the time of release. Three of them were without work, and one at school. All found lack of money a problem.

Opting out of parole

On the other hand there were some women currently on day parole who did not want full parole. One felt she was "too far down the road", another likewise had passed her full parole date and would wait for MS. One refused full parole on the grounds that the Board would have tried to control her further, for example, by imposing conditions of treatment "which would have been intolerable", and she did not wish to be "judged all over again."

Parole hearings

> "I wasn't able to explain...I was too nervous, and I was crying too much."

As became evident from interviews with women in the earlier prison survey, those serving their sentence in provincial prisons were often confused over the benefits of waiving federal rights in favour of provincial parole. They were unsure whether or not they would get earlier TA's or day parole from a provincial board, or from P4W. A number of women in the release survey chose to go to P4W in the hope of obtaining an earlier release. Some had experienced considerable difficulty getting parole from a provincial board where their offence had a high public profile, or for speaking out publicly about prison conditions. In some cases they had been before the Board up to six times before parole was granted.

The problems confronting women who are perceived as 'poor risks' because of their offending or institutional histories are compounded at the parole stage. Apart from the difficulties of completing papers, getting acceptances at half-way houses and setting up a release plan, others emerge on reaching the hearing itself. They may find CO's or Parole Officers withdrawing their support for parole. They may be asked to justify past revocations they themselves feel to have been unjustified, or be 'tried' all over again. One women, for example, had a previous charge of attempting to escape. It arose from an incident in which she had climbed on a roof in protest

---

[8]. In her study of parole at P4W Canfield (1989) found considerable evidence of slippage. The majority of women had not got day parole by the time they were eligible for full parole.

against repeated delays over being transferred to P4W. Rather than fight the charge and spend a further two months in the provincial prison, she chose to plead guilty and was transferred. At the parole hearing that conviction was used as evidence that she was not a good risk.

Another woman had been given conflicting instructions by case officers inside and outside the prison concerning at whose house she was to spend an unaccompanied TA in order to be with her young son. The lack of communication between the case officers meant she had to change addresses. No explanation of the error was communicated to the Board. At the parole hearing she was confronted with being unable to respect the conditions imposed, and found herself unable to explain the error. Her parole was denied, prolonging imprisonment and separation from her son.

Such stories are repeated in many different forms by other women. Their frustration and sense of injustice with 'the system' is very understandable from their point of view. They feel that outside Parole Officers, and Parole Board members see them only in terms of the institutional 'image', not as they really are, that they are never allowed to forget past errors, or be able to put their point of view, and that any mistakes are of their own making.

3. GETTING DAY PAROLE

"It's scary when you get out...I'd still wipe my utensils, hear bells and the sound of keys..."

The Half-Way House

"You can't beat the rent. I have a room alone and basically the same things as the rest of society."

Overall 52 of the women had been or were currently on some form of day parole. Of these 36 were or had been at houses run by Elizabeth Fry Societies, and 16 in a variety of other settings (including houses run by Seven Steps, John Howard, the YWCA, a mother and baby, or psychiatric home). One women chose to serve her day parole in a Correctional Centre (see footnote p. 17) and one was released from prison to her home for increasing periods of time for humanitarian reasons.

On their release the majority of women had been met by staff from the half-way house. A few were driven by parole officers, the chaplain, or family members. Having planned for release, however, does not necessarily prepare you for being outside. Women's reactions to being in a half-way house varied widely. Some were very enthusiastic. At least two different houses were described as "the best in Canada":

"very good, very professional"
"the staff were very supportive and easy to talk to"
"excellent, the staff were easy to talk to"

Others found it 'OK'but with some reservations. They found the home 'too unstructured',for example, would have preferred being in a house in another part of Canada, and near their families, or in one which was less controlling.

For some, however, it was worse than prison. They felt insecure, frightened or threatened by the other women, and a loss of privacy. This was particularly the case for several of the elder women who had often never been in prison before, or for those who regarded themselves as protective custody cases. They had found prison itself a traumatic experience, but the half-way house setting much worse:

"After the first days I said to myself "I'm going to put in a request to go back to ***." At least in prison, at night, you have a sense of security. But there, in the evening, the rooms are not locked. There, girls sometimes come in 'high', and at night there is just one supervisor. She does the rounds once an hour. A lot of things can happen in an hour. But I finally mastered my fear."

"The half-way house was hell - much worse than prison. There was no justice. At least in prison everyone is on an equal footing."

Others also found it a stressful experience for other reasons. One said she had hated the half-way house because she had wanted support and counselling which was not available there, and she found it noisy and poorly managed. Subsequently, on her own initiative she had found local counselling support "around the corner" which no one in the house had told her about. Others also complained that their house was dirty, or other residents stole within the house or brought in drugs, that it was difficult always being surrounded by other women from inside, or being with women who had never been in prison.

A number of women coming out of P4W found it difficult to relate to provincial women in shared houses, and would have preferred a home for federal women only. Others found being with women from inside in itself difficult, and wanted to get away from the same setting.

> "It's the same milieu, the same women, you fall right back into things."

The location of houses was also a problem. Women from remote regions, or areas such as the Maritimes with no half-way houses continued to be far from their homes. A number of women had long journeys to work - one spent five hours a day travelling to and from work. For some women it also meant returning to city centres where they had got into difficulties in the first place.

> "The area where [the half-way house] is situated, there are bars, drugs, homosexuals. That's not the place for girls who have been criminalized....in the city centre."

The lack of half-way houses

Because of the paucity of half-way houses for women coming out of prison, some found themselves in houses primarily for men, or in residences which acted as sheltered accommodation for women or men who had no offending histories. Some had no support services, or were run by staff who they felt to be too 'middle-class' and without the training or experience to help them. One women housed in a YWCA found she could not sleep at night because hourly room checks always woke her up, while many other residents had 'mental problems' which she found "very depressing". A number found it difficult to relate to other residents. Another, as the only woman in the house, found herself relegated to a damp and cold basement, and went through a succession of three unsatisfactory houses during a lengthy day parole. One woman was assaulted while staying in a hostel for men.

It is clear, nevertheless, that there is no perfect blueprint for a half-way house which will suit all women, although some came pretty close. Of the same house one woman declared it "was wonderful" and another "dirty, nobody cares, and the Provincials steal". The lack of half-way houses forces women into environments which do not suit them. They are not a uniform group of people with similar interests. They have widely differing needs because of age or prison experiences or their previous life style, although their basic needs for accommodation, work and support may be similar.

Overall, around a fifth of the women (11) felt their half-way house experience was very satisfactory, 20 found it tolerable but had some reservations, and a third (17) felt there were major problems.

Day Parole Conditions

> "I have to stay here, do my daily tasks, show them my bank balance, tell them where I'm going, who I'm seeing....."

A wide variety of conditions had been imposed on the women. Apart from the standard conditions of residence and reporting, not travelling beyond a given radius without permission and not taking alcohol or drugs etc., there were a number of special conditions. These included not communicating with certain people, seeing counsellors or psychiatrists, attending addiction or work skills programmes, or giving urine samples when requested.

While some women found the imposed conditions very reasonable, others objected to those which they did not think appropriate to them (e.g., abstaining from alcohol if they had no drinking problem, or seeing a counsellor when they did not think they needed one). A number of women pointed out that it was ridiculous to bar them from associating with addicts or ex-offenders when they had to live in the half-way house. One women found she had to get anyone she wished to spend time with 'vetted' by her parole officer, and one was barred from associating with her boy-friend until the condition was dropped after she consulted a judge on the legality of imposing such a restriction.

House rules

Most houses imposed house rules of their own, such as attending weekly or fortnightly house meetings, eating evening meals in the house, or attending church services. Some women were clearly subject to far more restrictive regimes than others. While most women were expected to return to houses by 11.0 pm on weekdays and 1.0 pm at weekends, one house had imposed 7.30 pm and 11.0 pm deadlines. Other women had to attend twice-weekly NA meetings imposed by the house.

Some found there were too many petty rules and that you were often treated like a child, such as being grounded for not cleaning your room. In some cases staff checked bank accounts, or smelt your breath to see if you had been drinking. Another house imposed limits on the ages of children allowed to visit their mothers and eat meals there, which for one women - until the rule was changed -had meant her three children could not eat together. Another house was felt to impose a lot of restrictions on visits by children. One woman in a house which allowed children to stay with their mothers objected that they 'pushed' religion too much, and she had to take her child to church every week.

A double life on Day Parole

"The bed could have gone to someone who really needed it."

A major objection was the condition of residence in a half-house itself. Thirteen of the woman, all of whom had homes which they could have gone to, felt it was pointless having to stay in the half-way house when, as a number of them pointed out, the place could have gone to someone who really needed it.

"Staying in the half-way house brought me down."

A number of women were spending weekdays or weekends in their own home, returning to the half-way house at night. For them the disparity between having to be responsible citizens and often mothers during the day and obeying house rules at night like children was difficult to cope with. One said she would rather live at home and phone in every day or report to her parole officer three times a week than stay at the house.

"It's ridiculous living a double life - straight during the day and an ex-con at night."

Not all women who went out for increasing periods to their families felt this way. Many of them were glad to get a '5 and 2' or a '6 and 1' allowing them to spend the week living at home and only one or two nights at the half-way house. A major factor seems to have been the rigidity or flexibility in the application of rules by the half-way house.

Relations with Parole Officers

"She's a great lady."

"A great guy - he always started with the good stuff and ended with the good stuff."

"I regarded [her] as a friend."

On the whole, relationships with parole officers or caseworkers on the outside were much better than those with CO's or social workers in prison. Some women saw their parole officer every two weeks, others worked with staff in the half-way house who relayed reports on their progress to parole officers. In some cases women kept the same caseworker they had in prison.

Some 50% of the women (24) said they received very good support from, and developed a good relationship with their parole officer or caseworker while they were on day parole. One felt she was able to know her parole officer who in turn had remarked "It's fun working with you. You're not like the prison describes you." Another relied on her caseworker totally:

> "He's been my counsellor since the beginning. I never want to change .... I know that what he does is to help me....He has opened my eyes to things. He directs me and gives me advice...I can see that that helps me a lot...He is a person in whom I have a lot of confidence."

Thirteen others found their PO 'alright' but often did not feel they could trust them or talk to them openly. One described her PO as supportive, but rather formal and not friendly. Another felt she was "just another case."

> "He's good to talk to, but I don't reveal everything because he's CSC."

Finally, nine women felt they received little support and had poor rapport with their parole officer or caseworker. In part this may reflect the double role parole supervisors have to play in providing support but also maintaining control.

> "sadistic and tough"
> "A jerk, strictly by the book and hard to please."
> "...very untrusting, I'm always having to prove myself to her."
> "...couldn't confide...always looking for errors...not confidential..."
> "very inefficient....she messed up my papers and put my application to college in late"

One woman was told by her PO that he didn't want her on his caseload because he was used to petty crimes. He had not granted her travel passes, even when her father had a heart attack. Another felt her PO was unreasonable, and she always left the office in tears. A number of women were upset by the lack of confidentiality in half-way houses. They had not expected staff to keep files with intimate information on them or their family members. They felt this was a breach of trust.

In the final analysis only 11 women (21%) were satisfied with all aspects of their day parole.

4. FULL PAROLE

Thirty eight women were on full parole at the time of their interview. All but two had completed periods on day parole varying from two months to over three years.[10]

Length of time on day parole (completed cases only)	
Under six months	06
6 months to under a year	14
One year to under two	06
Two years to under three	06
Three years or more	04
Total	36

The length of time they expected to be on full parole also varied considerably reflecting the wide variation in length of sentence. (Some had also spent considerably longer periods of time in prison on a similar length of sentence than others).

Expected time on full parole (time so far plus to warrant expiry date)	
Under one year	03
One year to under two	08
Two to four years	13
Five to twelve years	05
Life	09
Total	38

[10]. One woman had stayed at a Correctional Centre so that she could take a night shift job. She would not have been able to do so at a half-way house. The other wanted to avoid the half-way house and was released on full-parole.

Getting full parole

Two thirds (24) of those on full parole had no problems at the hearing stage. They had been well prepared, received support and advice from their parole officer or caseworker and had got their parole first time. In some cases they had made written application rather than appear before the Board.

> "My PO got everything ready and said very positive things at the Board hearing."
>
> "I knew I was going to be paroled, because at the day parole hearings I was told I didn't belong in prison."
>
> "I simply applied and received notice from the Board."

One third, however, had experienced delays, failed to get parole the first time, or felt they did not receive the support they needed. Some acknowledged they had problems on day parole and had been advised by the parole officer to wait.

Six women felt they had particularly bad experiences. One woman had not been asked to see her caseworker prior to the Board as was the normal pattern, disagreed with the caseworker's assessments of her, and relied on an outside doctor's report to provide a more balanced view. She had also asked to be released back to her home community but found no arrangements had been made. Another woman in a remote area asked for a hearing before the Board. While her fare to the hearing was paid, that for her parole officer was not. She was assigned another parole officer one hour before the hearing and felt "devastated" by the experience. Similarly, in the absence of her parole officer on holiday, another woman said that the 'stand-in' had told lies about her at the hearing causing her to break down in tears.

> "I got it 7 weeks late because of a one day revocation...because I changed jobs on a weekend..."

It is evident, that what is crucial for almost all women is a good working relationship with their parole officer. Even when parole officers delay applications to the Board, if the relationship is a good one, the women were more willing to acknowledge that the delays were reasonable.

Getting on with parole officers

Relationships with parole officers while on full parole or mandatory supervision were overall much better than at earlier stages of release. Two thirds (27) felt they had an excellent relationship with their PO. They were concerned and supportive. They were not inflexible in their approach to breaches, but willing to regard minor breaches as a part of the 'learning process'. Twelve women still felt some reserve, or did not feel they needed the supervision imposed, and only 4 women had bad relationships. One had lost her job when her PO had told her boss she was on parole. Another felt that her needs were not being taken seriously when it was suggested that support for counselling be withdrawn as too expensive (and that it would be cheaper to treat her in prison).

Conditions of full parole

Few women had specific conditions attached to their full parole, which may be one reason why relations with parole officers seemed more satisfactory. Six women were to continue counselling, four addiction programmes, 12 were to abstain from alcohol or drugs, a few were barred from

associating with certain people. One woman was still very closely supervised with weekly visits to her PO, and conditions on who she was to live with, and what time at night she was to return.

Some of the women commented that they found the continued condition of monthly reporting to the police unnecessary and "ridiculous". One remarked that it was very embarrassing because "some of the police are not very discreet". Other women found the 25 mile travel limit unnecessarily restrictive, given the remoteness of some locations, and the distances to be travelled to get to nearby towns. Nor were travel passes always easy to get.

For women released on a life sentence these conditions are often a continuing source of disquiet, even more so when they feel that their debt to society has been paid in full, or they had been wrongfully convicted in the first place. There is a sense for a number of these women in which being on parole - for life - means being forgotten about by society, but continually having to fulfil routine requirements.

> "You can't bury a life sentence."

Asked if they would have preferred other arrangements at the full parole stage, a common request was to have less restrictive control, particularly in terms of monthly reporting to the police or their parole officer. More than one woman convicted with a boy-friend or husband found her conditions more restrictive than her partner's. Others needed still to find good jobs or better financial support, a few mentioned the need for co-operative, or low income housing, or being able to have a place of their own (and independent of boy-friends, or relatives). Finally, a few still sought addiction or counselling support.

In terms of the main tasks they felt they needed to deal with now, money, jobs, and housing were all crucial. Some had legal problems in terms of fighting deportation, or getting charges or convictions dropped, or obtaining a court order against an abusive partner. For many it was still a question of coping with the psychological and the practical effects of having been in prison.

Overall, there had been a gradual improvement in experiences, and relationships with support staff, the further women moved along the release process (see Appendix II). Those who reach this stage are by and large the more successful since a number of women on day parole will have been returned to prison for breaches of conditions or new offenses. Nevertheless, it reflects also the greater self-determination allowed them.

5. THE CENTRAL PROBLEMS

In one of the few studies of women on release from prison in Canada, Lambert and Madden (1976) found that family support and employment were the two most important factors related to successful return to the community. In relation to stable employment in particular they concluded: "The significance of this finding cannot be over-estimated...."

Families and children

"they just believed in me...they meant everything to me.."

As with the women interviewed in the prison survey, family contact and support was very important to those on conditional release. Asked what had helped them most over the course of their sentence, the most common reply was the support of family members, and knowing that their children needed them. But the differences between those released from provincial prisons and those from P4W were still evident. The former had usually had good contact throughout their imprisonment, the latter were too far from their families to have been able to see them regularly. At the day parole stage, some of those from P4W had been able to arrange placements in half-way houses nearer their families, but in a number of cases, because of the absence of houses they were still far from home.

Thirty of the women felt they had good support from their families and saw them regularly on day parole, often spending days with them. Others kept in contact by phone or had occasional visits. Twelve women had no contact or support from family members. Only a third of those released from P4W had good contact, compared with over two thirds of those from provincial prisons.

Thirty seven of the women had children, and thirty one of them were still responsible for at least some of them. This meant that some 38 children aged 16 or under were still dependant on their mothers at the release stage. Only three woman had their children with them on day parole. The rest remained in the care of relatives or foster parents as they had done during the period of imprisonment.

While on day parole 24 women had been able to have daily or weekly contact with their children, 4 had phoned every day or had occasional visits, and 6 had no contact. In some cases this was because they were refused access by ex-husbands, in others because of distance, or because they did not want to see their children having long since lost contact or involvement with them.

The effects of the entire period of imprisonment upon many of these children had been marked. In one case both parents had been remanded in custody, giving no opportunity for satisfactory arrangements to be made for their children. This resulted in a series of foster homes which together with adolescent crises proved disastrous. A number of the women had children going through adolescence which they had found very difficult to deal with from a distance. Some had lost custody of their children as a result of the sentence and were trying to regain it.

Finding work and staying employed

With the exception of a few women who wanted to look after their children, and a few who had reached retirement age, most women wanted full-time employment. Twenty one (37%) had found themselves what appeared to be good, steady jobs with reasonable pay, and which they were very content with. These included a few who had set up their own businesses. Others had more variable employment, low paid, seasonal, sometimes part-time in the absence of full-time work.

A number were currently looking for work, having found it difficult to get employment with their record, to return to a job at their previous level, or find a well-paid job. A few of these women were doing voluntary work but wanted a paid job. Older women, those with no work history, and those with addiction problems had all had difficulty finding anything other than voluntary work. In view of this it is surprising that so few women had taken or been offered work skills courses on their release on day parole, particularly since only a handful of women, mainly from P4W, had taken part in work training in prison.

Employment status			
	Day Parole	Full Parole & MS	Total
Good job	02	19	21
Variable, low paid	02	08	10
Unemployed & looking	05	07	12
Taking courses, school	05	02	07
At home plus baby, retired	--	07	07
Total	14	43	57

It was evident, nevertheless, that of the 21 with good jobs, only 5 had never had any real work experience or paid work before. All the rest were returning to jobs at a level similar to that they had prior to prison. The other five had developed work skills while they were in prison which had proved to be marketable and satisfying. In spite of their success, it must be acknowledged that the women who agreed to take part in the survey do not represent all women coming out of prison. Those who have the greatest difficulties are probably under-represented.

The threat of losing jobs if their record was known was still hanging over many of the women. One had been dismissed from a good public service job after complaints. Several others had lost or not found jobs when their record was disclosed. A number were careful to stipulate that the interviewer contact them at home.

> "The most difficult thing to deal with is the stigma attached to ex-prisoners, and the Task Force can't do anything about that."

Financial problems and traps

Closely linked to the problems of finding a job - and somewhere to live - is that of money. Some women had gone into prison with outstanding debts, others were in dispute with Social Assistance or Federal or Provincial tax departments over money thought to be owing or unjustifiably claimed, or had Compensation Orders to pay. Overall a third of the woman mentioned they had serious financial difficulties at the day parole stage or later.

> "I had a rough time at the half-way house because I couldn't get social services."

...on day parole

At the day parole stage women are not eligible for social assistance, and there appear to be major problems and differences in the amounts of money allocated to women in various places and stages of their day parole. It is not easy to get an accurate picture, since the women were themselves often unclear about their entitlements. Weekly allowances for those on day parole for those not working appeared to vary although most got around $25 a week "from E. Fry" while they were in the half-way house. One woman, who had to stop work because of an illness and was not able to claim a disability allowance, was given $50 a month "by the house". Another, unable to work because of her record and her age, got $56 a month. A number of these women said they had a 'rough time' coping on so little. For those attending classes, pay was slightly better, but varied from $7 to $12.50 a day.

Knowledge of entitlement to special allowances also appeared to be variable, and can set traps for the unwary. Some women coming out of provincial prisons (and without the benefit of shopping passes from P4W) found they needed new clothes, and felt they should have had better financial support. One woman, for example, needing new clothes to start a job had been unable to get a clothing voucher because she was not working or paying rent. She was then charged with welfare fraud for giving a friend's address. Others had been given allowances for clothing, however. The availability of the special discharge grant of up to $560[11] was mentioned by very few women although a number would appear to have been eligible for it. One woman had found out about it too late to claim, and felt her half-way house should have advised her. Only four mentioned that they had the benefit of the grant to buy furniture and set up their accommodation at the full parole or MS stage.

The need for better financial assistance at the day parole stage, especially for those who are without work, was underlined by many women.

...on full parole or MS

At the full parole stage or for those released on MS, when all living expenses have to be paid for, financial problems continued. A number were now on welfare but still found it difficult to manage, particularly those with children. One single parent with three children earned $400 a month at a part-time job, and was expecting a cut of $150 in her welfare benefits of $235 because of a change in her circumstances. Others without work also found it difficult to manage on welfare or disability payments of $400-$580 a month, to pay day-care, or for drug maintenance programmes stipulated as a condition of their parole. Some had to use food shelters or rely on friends to help with accommodation, a situation which sometimes forced them into relationships which were not satisfactory.

An additional problem at this stage is that medical expenses are no longer paid by the CSC. For a number of women who felt they had problems arising from poor treatment while in prison this was a source of considerable grievance. Physiotherapy, dental treatment, counselling sessions are expensive and a number found they could not afford them, and felt that the CSC had dragged its feet in terms of agreeing to treatment at the day parole stage. It had been suggested in the case of some women that it would be cheaper to send them back to P4W for treatment, a notion they found totally unthinkable.

---

[11]. This is payable to people discharged on MS or full parole who have spent more than 60 days in an institution, under the Federal Discharge Allowance Act. It is only available to people who are not working, but can demonstrate need. It can only be claimed within a limited period.

Housing

Half-way houses provide temporary accommodation, but no longer term solution. Nor do they help those coming out on full parole or MS. One woman had moved five times in the six months since her release on MS. The problem for a number of women is finding a balance between affordable rented accommodation and keeping away from city centres where they have got into trouble in the past. For some this means living with boyfriends, girlfriends or parents which may place them in a position of dependency. One or two seemed isolated, away from any friends or places they had known, or any prospect of jobs, in their attempt to separate themselves from the past.

Satellite apartments, co-operative housing, or low-income housing are all options which a number of women stressed were needed for those who did not have a home to return to. They could offer not only affordable accommodation, but some prospect of support. It is also worth considering ideas such as the supported lodging scheme (used by probation services in Britain for remand cases) as an alternative to half-way houses.

Help staying off drugs and alcohol

Around two thirds (30) of the women have had problems with alcohol or drugs at some stage in their lives. A few felt they had overcome their addiction, but 39% (22) still said they had problems with drinking or drug use. Eighteen women were seriously addicted to alcohol or drugs. Parole conditions proscribing the use of alcohol or drugs and compulsory weekly attendance at AA or NA meetings may provide some support for 'keeping clean', but the pressures to consume are very great for some women, and particularly in half-way houses in areas where drugs are easily available.

Thirty four women had taken some kind of programme for substance abuse while in prison. Two thirds of them had found the programme very helpful, the rest felt they were pressurized into taking them, or had to do so to impress the Parole Board. Nine had taken longer courses on leaving prison (e.g., Amethyst, Alcohol Recovery Centre, Oka, Henwood etc) as a condition of day parole, and some were in touch with AA sponsors or attended AA meetings. A few were on methadone maintenance programmes again sometimes as a condition of parole.

At the full parole or MS stage, some women continued working with AA or counsellors at addiction centres, or on methadone maintenance. Overall, comments on programmes taken since leaving prison were positive. Those taking long programmes were the most enthusiastic, and found follow-up sessions very helpful.

> "Very good...it worked because I wanted it too."
> "I got the support I needed."
> "...it was wonderful...extremely helpful."
> "This time it brought out a lot of things."

There still remained the problem, however, of women who felt they did not need to attend programmes because addiction was no longer a problem. One remarked that she regretted saying that she had drunk heavily since she was now always regarded as having a drinking problem. Another found she had been described quite wrongly as a solitary drinker. One or two wanted the closer support of an AA sponsor rather than having to attend meetings. Those on methadone maintenance programmes had felt they wanted to get off drugs, but found methadone itself addictive, as well as being very costly on full parole or MS when costs are not covered.

Health issues

Health care and physical health in general were issues of considerable concern among those women interviewed for the prison survey. For the women in the community survey health care and their general state of health was less likely to be a major problem, reflecting their greater control over their own health care. Almost half of them felt they had no concerns about their health, but a third had moderate or serious concerns ranging from conditions such as epilepsy to lung infections, viral infections, cysts, liver problems, and spinal conditions. Some attributed their problems to past drug or alcohol abuse, some to conditions and poor treatment in prison.

Nine women mentioned they had particular problems coping emotionally at the release stage. Some had difficulties coming to terms with prison, or felt edgy or depressed since release, others had suffered memory loss and found they could no longer concentrate well.

A number of women noted that their health had improved considerably since release. Depression or eating disorders, for example, were no longer a problem for some. This suggests, as indeed did more than one doctor working with women on release, that their symptoms had been to a large extent situational, and not constitutional. Some felt they had been given too many drugs in prison, and sought help on parole to get them out of their system.

Experience of physical or sexual abuse among the women, as with those interviewed in prison, was high. A number had taken part in programmes or counselling at P4W concerned with abuse, and others were continuing counselling sessions or wanted to seek counselling at a later date. Just under half of those who said they had experienced abuse felt they did not want or need any counselling, that they were "OK about it" or had "learned to cope with it".

Control

> "It doesn't help when you are pushed into something."

The issue of control and its converse, the absence of self-determination, runs through much of what the women had to say about their experiences of both being in prison, and being on release in the community. For some women it meant having to take courses they did not feel they needed, or comply with parole conditions which were not relevant to them. For others it meant being forced to move at a pace they did not want to move at. For others it meant the dual standards of being expected to obey rules 'like a child' at one moment yet being expected to function as a responsible adult at the next.

The overall control exercised by half-way house staff, and by parole officers or caseworkers was for some women too much. They felt that they were pushed into programmes, that they were "watched and probed" by house staff, not helped, that the latter were always looking for faults, and always ready to send you back to prison:

> "It's like being in [prison] except that you can be out on the street. It's stressful. You have to watch what you do...like if you don't feel like going to school...or have to be in by 11.0'clock....It's as though you're a child. They shouldn't push people to do things they don't want to do. Like going to school. I feel they expect me to do it. I'm not doing it for me, I'm doing it for them. I feel I have to do it. I don't want to take any chances. You know, I've got a long time to do here."

> "When you come in they come up to you and smell your breath. They turn the light right up so they can see your eyes."

> "This guy won't let up, he's playing with my head. It feels like I'm an inmate and he's beside me with a stick. I have to sit there with the newspaper and make phone calls, but I'm not ready to work yet. I want to breathe a little bit. I stopped consuming two weeks ago and I'm having a hard time keeping clean."

Part of the problem seems to lie in an inflexible application of routine approaches. Thus, they are expected to have to work in relation to the stages of the release process, rather than in relation to their own timescale and needs or circumstances. They were expected too to 'be like others', to mix, to take part in activities.

> "All I wanted was to be left alone. It took a while to get the message across, about a year....I had to get it through their heads that I'm not like their typical inmate."

Just as their approach to release planning varied, some felt they needed 'time out' at the start of day or full parole before starting school or training courses or looking for a job, while others had set everything up beforehand, or wanted staff support to do so immediately on release. In some places women were allowed to work at their own pace (e.g., one woman was allowed to rest for three months on arrival at the half-way house). This was clearly an option which some other women would have wanted.

Supervision and choice

Another implication of control is that of being unable to change parole officers or caseworkers - even counsellors - if the relationship proves incompatible. Some women for a variety of reasons found it difficult to get on well with certain staff in the prison or outside. They may have gained a reputation for being 'difficult' or 'high need' or a 'troublemaker'. They may have felt that they were wrongfully convicted or mistreated by staff. It may simply have a been a question of a difference of personalities.

Such incompatibilities were evident among a number of the women, both those who had clearly been seen as 'difficult' and 'troublesome', and others who had never been in trouble with the law before, or kept a low profile in prison. In some cases they had found an alternative source of support with a doctor, psychologist or psychiatrist from whom they had sought treatment.

Yet the importance of having a good relationship with parole officers or caseworkers was very clear throughout the survey. Those who got on well felt they got tremendous support and encouragement. Some women had several changes of officer before finding one with whom they related well. In everyday circumstances people have the freedom to change their doctor or dentist if they find they do not relate well. These women need the opportunity to do the same. It should not necessarily be held against them if they find they cannot work well with certain people. For them, it may make the crucial difference between a successful reintegration back into the community or a difficult or failed one.

Yet another aspect of control is that of the dominance of 'professional expertise', which had meant that a number of women undertook counselling sessions, or took medication they felt they did not need.

> "I was filled with medication at.....I don't know whether it was necessary. I didn't like it...I'm not one for taking pills."

Women's lives are subject to a vast array of controls in terms of how they are to behave. Some women have found themselves unable to conform to those expectations. From their point of view

the controlling nature of imprisonment and conditional release does not help them come to terms with their offending or the reasons why they ended up breaking the law. Nor does it provide solutions to existing problems. In some cases it may leave those problems untouched, in others exacerbate them. Often control is exercised where none is needed, creating unnecessary resentment.

6. CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS

> "A prison is a prison...a volcano that empties and settles. Nothing can help when you're inside."
>
> "[asking about our needs]...is predicated on the assumption that the criminal justice system is supposed to help people, when it's just legal revenge."

Those who took part in the survey do not fully represent all federally sentenced women on conditional release. Women released from P4W, and those on mandatory supervision were under-represented in the survey, and aboriginal women excluded since they took part in a separate study. Women in all these groups were likely to have had greater difficulties making release plans, being accepted by half-way houses and treatment programmes, and coping on the outside.

Collectively, those who did take part probably provided a more optimistic picture of the experience of conditional release than is the reality. This makes their criticisms more pertinent, since they are in reality likely to apply to greater numbers of women. It also means that the need for support programmes on release for women with addiction problems, counselling, housing provision, financial and job training or placement programmes are higher than might be gauged on the basis of this study, and particularly for those who do not get parole.

Nevertheless, the experiences and views of those who did take part cover the whole range. While they have some basic needs in common, they illustrate yet again the enormous variety in the backgrounds and experiences of women given federal sentences, and the dangers of presuming equal need:

> They included middle aged women never previously in conflict with the law serving long sentences; women with severely disrupted childhoods, in trouble with the law since age of 12 or so, and abused and institutionalized for much of their lives; young women who became addicted to drugs in their late teens and whose one drug-related offence, and the difficulties they experience in prison, have given them a reputation as violent offenders.
>
> They included women married for some years to men who have physically and emotionally abused them almost every day of their lives together; young women short of money who agree to carry a package through customs; couples with a family and financial problems who try to solve them by selling drugs or through financial misappropriation; elderly women who have been addicted almost all their lives, and committed numerous petty offenses to support their addiction, but with no work skills or job prospects.
>
> And they included women serving life sentences for murder who have to live not only with the past, and with the effects of spending a long period of their lives in prison, but also with the consequences these have for re-establishing a life for themselves in the community.

Yet the central issue is not merely that of the provision of services, it is how women have experienced release, how they have been treated, the kinds of expectations which have been made of them, the quality of the relationships they have been able to establish with staff or others who support, supervise or control them and which are crucial to that experience. In this respect those who took part had much to say.

What is needed?

For those who work closely with them, much of what these women have experienced may come as no surprise. Nor should their criticisms be allowed to eclipse the fact that some women had very supportive and satisfactory experiences of release, and that some half-way houses work very well. What they identify as the main needs involve not only services and facilities, but changes in the way they, as women, are dealt with. They include the following:

Release planning

- more information to women in the provinces on the benefits of opting for federal or provincial parole
- the opportunity to take pre-release courses
- more information and support at all stages of the release process
- opportunity to complete TA's prior to parole hearings
- fewer delays in the completion of paperwork
- far greater support for women seen as 'poor risks' in planning release and applying for parole

Day parole

- far greater availability of half-way houses across the provinces
- some choice of half-way house e.g., exclusively for women coming out of prison, or mixed residences but with access to informed and supportive staff
- fewer controls and restrictions in the half-way house and greater encouragement of responsibility
- greater flexibility in the application of house rules
- opportunity to opt for alternatives to half-way houses e.g., stay with own family and report more frequently, stay in supported lodgings or home placements
- more realistic conditions on day parole
- greater flexibility in the application of parole conditions e.g., allowing women to work at their own pace rather than to a fixed timescale
- more opportunity for choice in taking programmes
- financial support for medical and dental treatment in the community

Full parole

- fewer routine conditions e.g., monthly reporting to police; greater freedom to travel over 25 miles particularly for those serving life or long sentences
- continued financial support for necessary counselling, medical or dental treatment in the community
- satellite, low-cost or co-operative housing available to women coming out of half-way houses or prison on full parole or MS

Supervision

- the right to change supervisors, without blame, if the relationship is poor
- supportive, concerned PO's, rather than coercive ones or those who work 'strictly by the book'
- a willingness to recognize change, and not judge solely on the basis of record or institutional assessments

- recognition that women should not have to take counselling or treatment programmes if they feel them unnecessary.

At all stages

- pro-active help finding jobs especially in remoter areas and for older women
- provision of low cost housing
- more post-release skills and job training programmes
- much clearer information on financial entitlements and special allowances
- more financial support on day parole, full parole and MS
- greater availability and choice in the types of programmes or counselling available for e.g., substance abuse, or physical and sexual abuse
- greater availability of residential addiction courses in the community

Overall

- greater availability of information and legal support
- greater encouragement of responsibility and self-determination
- greater flexibility in the application of the release process

Rigidity and flexibility

At the release stage, questions of distance from home and family or programme availability, which dominate consideration of life inside prison, are almost eclipsed by the problems of trying to make arrangements for release back to the community. The problems of how you plan for appropriate accommodation, individual counselling or find a job, when you are not only cut off from the community but many hundreds of miles from home cannot be overemphasised. This aspect of having a single federal penitentiary for women has tended in the past to receive less attention than others, but it also relates to the provincial prisons too. It is not just a question of 'making arrangements'. It requires comprehensive knowledge of facilities and resources, up-to-date information, persistence, and good contacts to ensure that the best possible arrangements and support are provided at the outset.

The range of arrangements made for these women indicates considerable room for flexibility in the application of release conditions. But in other ways, as the comments of many of the women indicate, there is a lack of imagination in applying conditions in individual cases. There is an over-emphasis on applying the same conditions to all women, particularly in the case of day-parole. And as is so often the case, those most in need seem to have had the greatest difficulties making arrangements for release, getting parole, or when they do get out.[12]

It also seems indefensible, and unjust, that bureaucratic problems should delay the opportunity to benefit from a well planned release process. Confusion and lack of information also seem automatic. The fact that many women do not feel their CO or caseworker has an in-depth view of the facilities and opportunities available in their community or city, is in part a consequence of the spread of women in different prisons and under different parole jurisdictions across the provinces. It is also in part a consequence of the fragmented nature of much information in the first place. Centres or organizations may start, take time to adjust and find their clientele, and disappear after a failure of funding, or a change of direction. Many of the kinds of people and settings suitable for

---

[12]. There is some irony in the fact that the main reasons cited for refusal of parole in Canfield's study (1989) were 'inmates needs' and problems of alcohol and drug abuse.

women coming out are also likely to be small-scale and localized, and may depend heavily on the energies of particular people. They are often subject to changes in personnel.

Why cannot computerized information systems be used to keep people in touch with developments and facilities, or to keep up with release dates and parole applications? Why cannot the women themselves have access to a computer, cassette or video system which provides information and contact points for the areas they wish to go to?

Among the women interviewed for the prison survey, the desire for a good job on release was almost universal, and expectations were usually realistic in relation to their own capabilities. The gap between plans and reality is, however, quite high. The reality, as this survey suggests, is that it is hard to find a good job, whatever one's capabilities, coming out of prison. Yet there is ample evidence that having a job is of crucial importance for successful reintegration, and that pro-active job-finding and support is an essential area for development.[13] Jobs bring not only money, but some measure of self-assurance and independence, as well as the possibility of companionship and support.

We expect an enormous amount of people coming out of prison. They move from a situation of deprivation and almost total dependence to one where opportunities to overstep the controls still in place are legion. The quality of the relationships and the support they receive from those still in positions of authority over them are essential components for tempering the controlling nature of that contract. It is no coincidence that the further along the release process one moves, the better the relationships with parole officers or caseworkers become, and the greater the degree of satisfaction the women feel about key decision-making points such as board hearings. This reflects in part the greater self-determination and empowerment allowed to them as they move away from the prison.

---

[13]. Apart from the study by Lambert and Madden (1976) mentioned above, Canfield (1989) found in her sample of women released from P4W that those who had a job, even for a short period, during conditional release, were much less likely to be reconvicted than those with none.

APPENDIX I

A NOTE ON THE SURVEY METHOD

In view of the very short time-scale of the Task Force, the survey had to be planned and completed within two months. A final decision to interview women on conditional release was not reached by the Task Force until the end of September 1989. Interviews took place between mid-November 1989 and mid-January 1990. A preliminary report on the findings was submitted to the Task Force at the end of December 1989.

It was agreed with the Task Force that all non-aboriginal women on conditional release would be asked by their parole officer if they were willing to be contacted by the interviewers for the survey, and have the right to accept or decline. Because of a strike by federal parole officers, and the wide variety of arrangements made by individual provinces for the supervision of federal parolees, it proved very difficult to obtain a complete list of the names and location of all federally sentenced women on conditional release. Official lists proved to be difficult to use. A number of women initially identified proved to be provincially sentenced women supervised by federal parole officers, for example.

In addition, because of time constraints, parole offices were contacted by a variety of people, and it was not always clear whether all eligible women on their caseloads had in fact been contacted. Overall, parole officers area managers were extremely helpful, but in some cases contact addresses or telephone numbers given to the interviewers were no longer correct, and one or two women failed to turn up for appointments.

The questionnaire used for the survey was developed in consultation with the Working Group of the Task Force. It was based partly on that employed in the prison survey, with additional material covering the various stages of the release process. It was mainly open-ended, and used in a way which allowed the women interviewed to elaborate on events and issues as much as they wished. The interviews were conducted by Karen Rodgers or Tina Hattem.

Interviews usually took place on neutral territory, such as a hotel room, or in their own home, and in as relaxed and informal a manner as possible. A few were conducted over the telephone because of extreme distance and transportation problems. Most interviews lasted a considerable time, in one or two cases up to four hours, reflecting the willingness of the women to share their experiences, and express their views.

APPENDIX II

THE RELEASE EXPERIENCE

The table below provides a general indication of the extent of satisfaction or difficulty experienced by the women in the survey in the process of their conditional release. The numbers on which the percentages are based vary slightly for each column since not all women are at the same stage of their release, or have gone through the same phases.

Summary of overall experience of the release process and releationships with case worker and parole officers			
	Good	Some problems	Bad
Experience of applying for parole and relations with CO's, PO's etc.	30 %	35 %	35 %
Experience of day parole and half-way house	23 %	42 %	35 %
Relations with PO on day parole	52 %	28 %	20 %
Experience of applying for full parole	63 %	21 %	16 %
relations with PO on full parole	63 %	28 %	09 %

BIBLIOGRAPHY

CANFIELD, C. (1989). The Parole Process and Risk upon Release for the Female Offender. Ottawa: Ministry of the Solicitor General, User Report No. 1989 - 10.

CORRECTIONAL SERVICE CANADA (1990) Creating Choices: Report of the Task Force on Federally Sentenced Women. Ottawa.

KAPPEL, E.H. (1986). Lives and Futures: a report on community program alternatives for high risk/high need women in the criminal justice system. Ottawa: Ministry of the Solicitor General.

LAMBERT, L.R. AND MADDEN, P.G. (1976). 'The adult female offender: the road from institution to community life.' Canadian Journal of Criminology and Corrections, 18 (4) pp. 319-331.

SHAW, M. (1989a). The Federal Female Offender: Report on a Preliminary Study. Ottawa: Solicitor General Canada. User Report No. 1991- 3.

SHAW, M. with RODGERS, K., BLANCHETTE, J., HATTEM, T., THOMAS, L.S., TAMARACK, L. (1989b). Survey of Federally Sentenced Women. Ottawa: Solicitor General Canada. User Report No. 1991-4.

SHAW, M. (1991) Paying the Price: Federally Sentenced Women in Context. Ottawa: Ministry of the Solicitor General.

SUGAR, F. & FOX, L. (1990) Survey of Federally Sentenced Aboriginal Women in the Community Companion Volume #1 to the Task Force on Federally Sentenced Women. Ottawa.

Rapport pour spécialistes

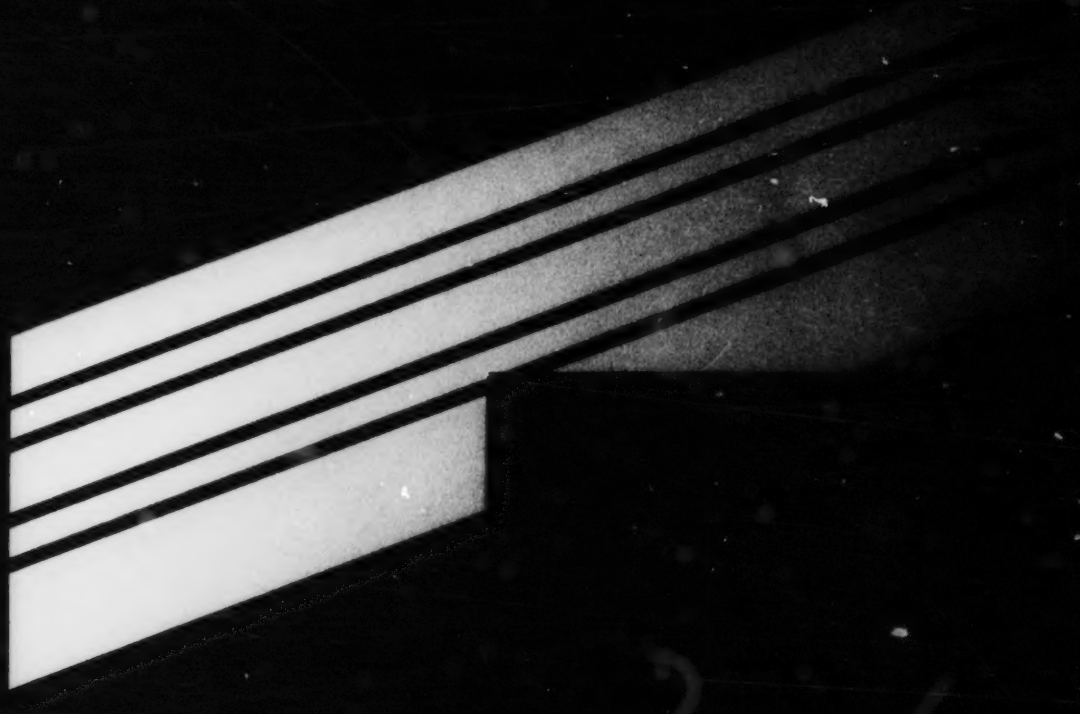

Solliciteur general Canada
Secretariat du Ministere

Margaret Shaw
et
Karen Rodgers, Johanne Blanchette, Tina Hattem,
Lee Seto Thomas, Lada Tamarack

ÉTUDE SUR LA MISE EN LIBERTÉ
Sondage auprès des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans dans la collectivité

No. 1991-5

Le présent rapport a été rédigé en vertu d'un contrat pour la Direction des affaires correctionnelles du ministère du Solliciteur général du Canada, et a été présenté tel quel au Ministère. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs et ne sont pas nécessairement celles du Ministère.

Ce document est disponible en anglais sous le titre - The English version of this document is: THE RELEASE STUDY - Survey of Federally Sentenced Women in the Community No. 1991-5.

Approvisionnement et Services Canada
Cat. No. JS4/1991-5F
ISBN: 0-662-97380-1

REMERCIEMENTS

Il n'est pas toujours possible de parler d'événements que l'on désire oublier, et nous savons gré à toutes les femmes qui ont consenti à nous parler, certaines avec réticence et d'autres sans aucune hésitation. Comme beaucoup de ces femmes l'ont signalé, il est pratiquement impossible de laisser l'expérience de l'incarcération derrière soi. C'est une expérience dont on ressort changée autant dans sa vie personnelle que dans sa vie sociale.

Nous sommes également reconnaissants à un nombre incalculable de personnes du Groupe d'étude, des Services correctionnels du Canada, des bureaux régionaux, de l'Administration provinciale et des Commissions de libération conditionnelle locales qui nous ont aidées à retracer les femmes purgeant des peines d'une durée de plus de deux ans dans la collectivité. Rosemary O'Brian nous a servi de point de contact essentiel.

Comme pour toutes les études précédentes, nous remercions particulièrement John Evans et le Secrétariat qui a financé la présente étude, ainsi que Bob Cormier pour l'appui qu'il nous a fourni. Enfin, Lada Tamarack et Tricia Crawford ont consacré beaucoup de temps à nous parler des choses qui se passent, et de la manière dont elles perçoivent la libération conditionnelle.

PRÉFACE

Il y a probablement autant de femmes en liberté conditionnelle dans la collectivité que de femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans en prison. En général, nous ne croyons plus depuis longtemps que l'expérience carcérale les aidera automatiquement à leur sortie de prison. La libération est un processus graduel qui peut prendre du temps et exige beaucoup plus qu'une brève période de surveillance.

Étant donné que la libération conditionnelle est vécue hors des murs de la prison et qu'elle n'implique pas de grandes privations, on s'en occupe généralement moins. Il est également difficile de ne pas perdre de vue les griefs collectifs de femmes dispersées en petits nombres dans les provinces. De plus, les femmes en liberté conditionnelle ne connaissent pas vraiment les expériences que vivent d'autres femmes dans des circonstances semblables aux leurs.

Sans la collaboration des femmes qui ont participé à notre étude, nous n'aurions qu'un aspect du tableau. Bien que nous ayons une certaine idée de ce qu'est la libération conditionnelle, ainsi que de la manière de la préparer, seules les personnes qui la vivent en connaissent toutes les réalités. Elles savent ce qui aurait pu le plus les aider et ce dont elles ont besoin maintenant pour réintégrer la collectivité.

La présente étude est la seconde partie du sondage effectué auprès des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans dans la collectivité entrepris en 1989 pour le Groupe de travail sur les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans. La première partie était le sondage effectué auprès des femmes en milieu carcéral (sondage auprès des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans 1991-4, volume no 2 qui accompagnait le Rapport du Groupe d'étude et le Rapport pour spécialistes). Parallèlement à cette étude, un sondage distinct fut effectué auprès des femmes autochtones de la collectivité par le caucus des femmes autochtones (Sondage auprès des femmes autochtones purgeant une peine dans la collectivité, volume no 1 qui accompagne le rapport du Groupe d'étude).

Bien qu'effectué pour le Groupe d'étude, le sondage s'inscrivait dans le cadre d'une étude plus vaste portant sur les femmes purgeant une peine dans la collectivité, financée par le Secrétariat du ministère du Solliciteur général. Deux rapports supplémentaires ont également vu le jour, une étude de fond sur l'emprisonnement des femmes au Canada et un rapport qui examine les antécédents criminels des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans à la lumière de leurs caractéristiques et expériences (Les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans: Rapport sur une étude préliminaire, volume no 3 qui accompagne le rapport du Groupe d'étude, Rapport pour spécialistes 1991-3, et Elles paient le prix ... Les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans: leur vécu, ministère du Solliciteur général, Ottawa, 1991).

RAPPORT SOMMAIRE

INTRODUCTION

Près de 200 femmes purgent une peine d'une durée de plus de deux ans dans la collectivité en semi-liberté, en libération conditionnelle totale et en liberté surveillée. En raison du nombre restreint de maisons de transition, les installations offertes à ces femmes sont très limitées, notamment à l'étape de la semi-liberté. De nombreuses femmes se retrouvent isolées dans des régions dépourvues de locaux adéquats, ou forcées de rester dans une région éloignée de leur collectivité. Les dispositions prises pour assurer leur surveillance varient également d'une province à l'autre et concernent à la fois les Commissions des libérations conditionnelles et les agents fédéraux et provinciaux.

À la demande du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans, deux sondages ont été menés auprès de femmes purgeant leur peine dans la collectivité. Les femmes autochtones font l'objet d'un rapport distinct; ~~toutes~~ les femmes non autochtones sous responsabilité fédérale ont été contactées aux fins de ce sondage. Dans notre rapport, nous nous intéressons à la manière dont les femmes qui ont participé à l'étude ont vécu, dans la pratique, la planification de leur libération, la semi-liberté, la libération conditionnelle totale et la liberté surveillée, et à la mesure dans laquelle la surveillance et les mesures courantes prises répondaient à leurs besoins.

LE SONDAGE

Cinquante-sept femmes furent interrogées, les deux tiers jouissant d'une libération conditionnelle totale. On estime qu'elles représentent entre le quart et le tiers de toutes les femmes en libération conditionnelle. Le nombre des femmes en liberté surveillée était faible. Il est probable que le sondage sous-estime les difficultés éprouvées à la mise en liberté puisqu'il est moins probable que les femmes dont les besoins sont les plus grands y aient participé.

LA PLANIFICATION DE LA MISE EN LIBERTÉ

En ce domaine, les expériences étaient très variées. Peu de femmes avaient eu la possibilité de suivre des cours de préparation à la libération. Le tiers avait été bien préparé à la libération et avait eu le soutien des agents de classification. Les deux tiers avaient connu des difficultés, dont des retards longs, et pensaient que leur agent de classification n'avait pas les connaissances voulues sur les installations de la région où elles désiraient aller. Les travailleurs bénévoles et autres travailleurs de l'extérieur de la prison offraient un soutien plus grand. De manière générale, il semblait nécessaire d'aider les femmes à mieux préparer leur liberté.

Pour le tiers des femmes, la médiocrité de leur préparation prélibératoire avait été aggravée par de mauvaises relations avec leurs (agents de classification) AC, des retards excessifs, et la lenteur bureaucratique. Elles estimaient avoir reçu peu de soutien. Les retards pour organiser les absences temporaires ou l'incapacité à les organiser avant leur date d'admissibilité à la semi-liberté avaient un effet adverse sur leurs possibilités de mise en liberté. Un nombre de femmes, y compris des femmes en liberté surveillée n'avaient pas obtenu leur libération conditionnelle pour cette raison, ou choisi de l'éviter en raison des conditions en jeu, ou de la supposition qu'elles seraient "jugées entièrement de nouveau". Les femmes considérées être des cas difficiles ou poser de faibles risques connaissaient des difficultés particulières à l'étape de la préparation de la libération et à celle des audiences de la Commission des libérations conditionnelles. Elles estimaient n'avoir pas reçu de soutien suffisant, et avaient l'impression d'être blâmées de toutes les erreurs passées.

Les femmes des établissements provinciaux étaient très incertaines quant aux avantages qu'elles pourraient retirer d'opter pour la libération conditionnelle provinciale ou la libération fédérale et, dans certains cas, elles avaient des difficultés à obtenir la libération provinciale lorsque leur infraction avait fait la manchette.

LA SEMI-LIBERTÉ

Cinquante-deux des femmes interrogées avaient été en semi-liberté. La durée du séjour variait largement d'une province à l'autre. Il y avait un double problème : le nombre des maisons de transition était insuffisant, et dans les maisons existantes, les règlements en place étaient jugés trop stricts. Certaines maisons ont été très louangées, mais pour la majorité, le manque de choix, les règlements internes restrictifs, les conditions de la libération conditionnelle, et les relations avec les autres résidentes créaient des difficultés. Les femmes étaient placées dans un milieu qui ne leur convenait pas en raison de leur âge, de l'emplacement de la maison ou de l'absence de services de soutien. Celles dont la famille et le foyer étaient à proximité trouvaient la "double vie" imposée par la semi-liberté indûment restrictive. En l'absence de maisons de transition, l'hébergement dans d'autres installations s'avérait souvent insatisfaisant.

Près de la moitié des femmes trouvaient les conditions et les horaires imposés à l'étape de la semi-liberté trop rigides; elles estimaient ne recevoir aucun soutien de leur agent de liberté conditionnelle ou du personnel de l'établissement; les autres avaient établi de bonnes relations avec leur agent de liberté conditionnelle. Seulement 21 pour cent étaient satisfaites de leur semi-liberté sous tous ses aspects.

LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE TOTALE

Deux tiers des femmes jouissant de la libération conditionnelle totale avaient été bien préparées à cette transition, et elles avaient de bonnes relations avec leur agent de liberté conditionnelle; les autres avaient connu des retards, ou souffert d'un manque de soutien. La volonté d'être flexible ou d'accepter de légers manquements en tant que partie du processus d'apprentissage était une composante importante. Il était clair qu'il était important que les femmes aient de bonnes relations avec les personnes sous l'autorité desquelles elles étaient placées, autant le personnel de libération conditionnelle que d'autres employés. À cette étape, des conditions précises étaient imposées à peu de femmes, mais un certain nombre trouvait difficile le fait de se présenter chaque mois à la police (qui n'était pas toujours discrète) ainsi que les restrictions imposées aux déplacements.

LES PROBLÈMES CENTRAUX

Les relations avec les membres de la famille apparurent très importantes et pour la majorité des femmes elles constituaient la principale source de soutien. En général, les femmes libérées des prisons provinciales avaient des contacts plus étroits avec leurs familles que les femmes libérées de la Prison des femmes (même situation durant l'incarcération). Les problèmes liés à la perte de la garde ou les visites des enfants subsistaient.

Un tiers des femmes avaient de bons emplois stables surtout celles qui avaient eu un emploi avant leur incarcération. En ce qui concerne les autres, dont un grand nombre n'avait aucune aptitude professionnelle, le problème principal était de trouver un bon emploi rémunérateur et de le garder, cas particulièrement sensible pour les femmes plus âgées. Bien que très peu de femmes avaient reçu une formation professionnelle ou des cours de développement des aptitudes professionnelles en prison, celles qui en avaient reçu ont trouvé un emploi.

Il parut évident que les femmes connaissaient des problèmes financiers graves à l'étape de la semi-liberté et de la libération conditionnelle totale. C'était le cas de celles qui n'avaient ni emploi ni formation professionnelle et ne pouvaient faire face aux dépenses de base, notamment les femmes en liberté surveillée, et les femmes recevant des prestations du bien-être social. Il régnait une certaine confusion quant à savoir qui était admissible aux subventions et allocations spéciales, et l'on se préoccupait du fait que le traitement médical n'était plus gratuit pour les femmes jouissant de la libération conditionnelle totale. Les femmes libérées des établissements provinciaux ont constaté qu'elles avaient moins de droits que celles qui venaient de la Prison des femmes.

À l'étape de la libération conditionnelle totale et de la liberté surveillée, il leur était particulièrement difficile de trouver un logement à prix peu élevé. La nécessité d'offrir aux femmes plus de choix de logements subventionnés à loyers peu élevés était claire. Le problème est aigü dans certaines parties du pays.

Plus d'un tiers des femmes étaient toujours toxicomanes. Les toxicomanes chroniques semblaient doublement pénalisées: d'une part elles n'obtenaient pas la libération conditionnelle en raison de leur toxicomanie, et de l'autre, on ne les aidait pas beaucoup à trouver un emploi, un logement ou un traitement lorsqu'elles étaient mises en liberté. Celles qui suivaient des programmes à long terme dans des résidences communautaires les estimaient particulièrement utiles, bien que certaines femmes ayant eu des membres AA pour les aider aient trouvé cette approche satisfaisante.

En général, les femmes maîtrisaient mieux leur santé et elles indiquaient que celle-ci s'était améliorée depuis leur libération. Certaines estimaient avoir du prendre trop de médicaments en prison, et elles disaient que les problèmes physiques et mentaux courants étaient rattachés aux conditions carcérales et au traitement suivi en prison.

Selon de nombreuses femmes, les agents de classification, les agents de liberté conditionnelle et le personnel des maisons de transition exerçaient un contrôle trop strict; cela les empêchait de faire preuve d'autodétermination ou d'indépendance, ou de travailler au rythme et de la manière dont elles le désiraient. Elles devraient pouvoir changer de surveillant si les relations mutuelles ne sont pas bonnes. Les conditions, les emplois du temps et le travail courant étaient appliqués de manière inflexible, ce qui ne convenait pas à toutes les femmes.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Bien que les femmes en liberté conditionnelle aient de nombreux besoins fondamentaux en commun, leurs antécédents et expériences sont variés. Les conditions actuelles ne s'appliquent pas à tous les cas, et elles ne suffisent pas à assurer une mise en liberté satisfaisante. Il est nécessaire d'offrir davantage d'aide pour préparer la mise en liberté, réduire les retards et donner des renseignements utiles. Ce que l'on pourrait faire à l'aide de systèmes informatiques.

En dehors de l'amélioration de la prestation disparate du traitement, des aptitudes professionnelles ou des installations de semi-liberté, il est essentiel que les femmes aient de bonnes relations avec les employés et autres personnes qui les appuient, les supervisent ou les contrôlent pour qu'elles puissent progresser. Il est également recommandé d'assouplir les dispositions prises à l'égard des femmes en libération conditionnelle et d'exercer un contrôle moins formel.

Les femmes doivent recevoir une aide proactive bien plus grande en matière de formation professionnelle, d'emploi et de soutien. Les problèmes centraux - en particulier le travail, l'argent, le logement et la toxicomanie - engendrent des cycles de difficultés. Les problèmes sont plus grands chez les femmes qui ont les besoins les plus grands et qui, ironiquement, semblent recevoir moins de soutien et d'aide. Le nombre de ces femmes est peu élevé dans l'étude et, de manière générale, le sondage sous-estime probablement le degré de difficulté que connaissent les femmes en libération conditionnelle ainsi que le manque de services dont elles souffrent dans le pays.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

1. LE SONDAGE 3

2. PLANIFICATION DE LA MISE EN LIBERTÉ 4

Préparation pour la Commission 5
La liberté surveillée 7
Opter pour la libération conditionnelle 7
Les audiences de la Commission 7

3. OBTENIR LA SEMI-LIBERTÉ 8

La maison de transition 8
La pénurie de maisons de transition 10
Les conditions de la semi-liberté 10
Règlements internes 11
La double vie en semi-liberté 11
Les relations avec les agents de liberté conditionnelle 12

4. LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE TOTALE 13

Obtenir la libération conditionnelle totale 14
Les relations avec les agents de liberté conditionnelle 14
Les conditions de la libération conditionnelle totale 15

5. LES PROBLÈMES CENTRAUX 16

Familles et enfants 16
Trouver un emploi et le conserver 17
Problèmes et pièges financiers 18
... la semi-liberté 18
... la libération conditionnelle totale ou la liberté surveillée 19
Le logement 19
Demeurer sobre 20
La santé 20
Le contrôle 21
Surveillance et choix 22

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 23

Les besoins 24
Souplesse et flexibilité 26

APPENDICE I: REMARQUES SUR LA MÉTHODE DE SONDAGE 28

APPENDICE II: L'EXPÉRIENCE DE LA MISE EN LIBERTÉ 29

BIBLIOGRAPHIE 30

L'ÉTUDE SUR LA MISE EN LIBERTÉ

SONDAGE AUPRÈS DES FEMMES PURGEANT UNE PEINE D'UNE DURÉE DE PLUS DE DEUX ANS DANS LA COLLECTIVITÉ

INTRODUCTION

Tandis qu'en tout temps environ 200 femmes purgent une peine d'une durée de plus de deux ans en prison, environ deux cents de plus sont en liberté conditionnelle dans la collectivité, soit en semi-liberté, soit en libération conditionnelle totale, ou en liberté surveillée. Nous avons eu tendance, inévitablement, à concentrer notre attention sur les femmes en prison, et il n'est donc pas surprenant que l'on ait peu de renseignements disponibles au Canada sur les caractéristiques et les expériences des femmes purgeant leur peine dans la collectivité. Une fois sorties de prison, les femmes sont dispersées en petits nombres dans les provinces, dans divers types de logements, et elles sont assujetties à diverses conditions et divers organismes de libération conditionnelle.

Pourtant, les conditions dans lesquelles ces femmes purgent leur peine dans la collectivité sont aussi importantes pour leur réinsertion sociale que celles dans lesquelles elles purgent leur peine en prison. Le Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans estima important d'évaluer leurs points de vue et leurs expériences.

En principe, les détenues sont admissibles à la semi-liberté après avoir servi le sixième de leur peine (ou six mois, selon la période la plus longue) et la libération conditionnelle totale au tiers de leur peine. La semi-liberté, en tant que forme de libération graduelle, impose généralement de vivre dans une résidence communautaire telle qu'une maison de transition, d'habitude après avoir obtenu un certain nombre de permissions de sortir avec et sans surveillance.

Celles qui n'obtiennent pas la libération conditionnelle ou qui la refusent peuvent recevoir la liberté surveillée après avoir purgé les deux tiers de leur peine. Elles sont alors soumises à la surveillance d'un agent de liberté conditionnelle pour le reste de leur peine. Toutes les détenues en libération conditionnelle sont également tenues d'observer un ensemble de conditions courantes qui dictent l'endroit où elles peuvent vivre, et elles doivent obtenir le consentement de leur agent de liberté conditionnelle pour voyager ou changer d'adresse. De plus, un nombre de conditions précises peuvent accompagner la libération telles que l'abstention de drogues et d'alcool, la participation à des programmes thérapeutiques, ou l'obligation de ne pas fréquenter certaines personnes en particulier.

Les installations destinées aux femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans dans la collectivité sont très peu nombreuses. Ainsi, les sociétés Elizabeth Fry, le principal groupe de bénévoles aidant les femmes ayant des démêlés avec la loi, ne dirigent que 7 maisons de transition, dont la majorité reçoivent des détenues sous responsabilité fédérale et provinciale.[1] Quelques-unes de ces maisons comprennent des logements pour hébergement prolongé ou des appartements satellites pour une ou deux femmes. Toutefois, dans de nombreuses parties du Canada, comme

---

[1]. Elles sont situées à Toronto, Brampton, Hamilton, Kingston, Ottawa, Montréal et Vancouver.

dans les Maritimes, on ne trouve aucune installation du genre, et les femmes peuvent être hébergées dans un YMCA, ou un centre résidentiel pour hommes. Le nombre de maisons qui reçoivent exclusivement des femmes autochtones est encore plus réduit. L'absence d'installations destinées aux femmes en semi-liberté réduit considérablement la possibilité que les femmes des régions ou villes plus éloignées s'installent dans leurs collectivités d'origine.

À la demande du Groupe d'étude, deux sondages distincts ont été effectués auprès des femmes mises en liberté dans la collectivité. Les femmes autochtones mises en liberté furent contactées par l'Association des femmes autochtones du Canada[2]. Toutes les autres femmes furent contactées pour les besoins de ce sondage (voir appendice I pour connaître l'approche utilisée).

Il a été convenu que toutes les femmes en libération conditionnelle seraient contactées par l'intermédiaire de leur agent de liberté conditionnelle. Bien qu'en principe ce processus semblait simple, il coïncidait avec une grève des agents de liberté conditionnelle fédéraux, ce qui a rendu très difficile la tâche de repérer les femmes dans le peu de temps alloué. De plus, dans toutes les provinces, les femmes sont assujetties à une diversité de systèmes de libération. Ainsi, dans les provinces maritimes, la Commission nationale des libérations conditionnelles (CLNC) se charge de la surveillance des femmes qui purgent une peine d'une durée de plus de deux ans et des femmes qui purgent une peine dans un établissement provincial. Au Québec, seules les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans à perpétuité, ou qui sont en liberté surveillée, sont supervisées par la CLNC, les autres le sont par la Commission des libérations conditionnelles provinciale. En Alberta, les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans sont soumises à la surveillance des agents de liberté conditionnelle provinciaux.

Toutes les femmes n'ont pas le même accès à la semi-liberté. Ainsi, au Québec, les femmes peuvent obtenir une permission temporaire de sortir pour habiter dans une maison de transition ou ailleurs, sur la foi d'une décision du personnel du pénitencier plutôt que de la Commission des libérations conditionnelles.[3] Là encore, dans un nombre de provinces, une partie de la surveillance est assurée par les agents de la CLCC, une partie au nom de la CLCC par des agents de liberté conditionnelle nommés par les sociétés Elizabeth Fry. Tout cela vient compliquer la tâche d'identifier et de contacter les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans dans la collectivité, ainsi que celle de comparer leurs expériences.

Le présent rapport décrit les expériences relatives à la planification de la libération, la semi-liberté, la libération conditionnelle totale et la liberté surveillée des femmes ayant participé au sondage. Il décrit les conditions réelles de la mise en liberté ainsi que la manière dont elle devrait fonctionner en principe. Il n'est pas facile de bien planifier la libération; de plus en raison du petit nombre de femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans, et de la rareté des installations, comparé au nombre d'installations disponibles pour les hommes, les difficultés s'en trouvent accrues. Les expériences des femmes interrogées, et les points soulevés concernant la prestation

---

[2] Voir le volume no 1 qui accompagne le rapport du Groupe d'étude intitulé Sondage auprès des femmes autochtones purgeant une peine fédérale dans la collectivité, Fran Sugar et Lana Fox, Ottawa, janvier 1990. Le volume no 2 qui accompagne le Sondage auprès des femmes purgeant une peine fédérale, Margaret Shaw et al., Ottawa, décembre 1989, rapports sur le sondage précédent fait auprès des femmes en prison.

[3]. Voir Lois et règlements régissant les personnes incarcérées du gouvernement du Québec 1980. Une détenue peut recevoir une permission de sortir temporaire après avoir purgé le tiers de sa peine. De nouveaux règlements ont été introduits depuis la présente étude.

de services communautaires aux femmes sortant de prison ont, par conséquent, une importance considérable.

1. LE SONDAGE

Au total, 57 femmes ont accepté de participer aux entrevues;

- 38 (67%) jouissaient de libération conditionnelle totale,
- 14 (25%) de semi-liberté ou "permission de sortir temporaire" et
- 05 (09%) étaient en liberté surveillée.

Les entrevues ont eu lieu de novembre 1989 à janvier 1990. Il est impossible d'estimer le nombre de femmes qui ont refusé de participer. Bien entendu, les agents de liberté conditionnelle ont indiqué que certaines femmes ne désiraient pas participer au sondage, préférant oublier leur expérience carcérale. Dans d'autres cas, il s'avéra impossible de contacter les femmes dans les temps prévus. Néanmoins, nous avons calculé que leur nombre se situait approximativement entre le quart et le tiers de toutes les femmes en libération conditionnelle.[4]

Sur la base des chiffres de décembre 1989 fournis par le Système d'information sur les détenus du Service correctionnel du Canada (SCC), de toutes les femmes mises en liberté, près de 63 pour cent jouissaient de la libération conditionnelle totale, 15 pour cent de la semi-liberté, et 22 pour cent étaient en liberté surveillée. Cela indique que sur les femmes interrogées, le nombre de femmes en semi-liberté était élevé et celui des femmes en liberté surveillée faible.[5]

La participation des femmes venant des prisons provinciales fut plus forte que celle des femmes de la Prison des femmes de Kingston qui abrite normalement deux tiers de la population des femmes sous responsabilité fédérale. Sur les femmes ayant participé au sondage, seulement 28 (49 pour cent) venaient de la Prison des femmes et 29 (51 pour cent) d'une prison provinciale[6], bien que 8 femmes aient purgé leur peine actuelle dans les deux.

Il est probable que les femmes qui ont connu les difficultés les plus grandes ou étaient sorties de prison depuis longtemps, aient été moins faciles à contacter ou qu'elles aient été moins désireuses

---

[4]. Les chiffres fournis par le Système d'information sur les détenus du SCC en septembre et décembre 1989 donnaient 205 et 182 femmes respectivement en libération conditionnelle dans la collectivité (en comptant les femmes autochtones). Le chiffre de décembre ne comprenait pas les femmes purgeant une peine d'une durée de moins de deux ans sous la surveillance des agents de liberté conditionnelle fédéraux, mais les deux ne comprenaient pas les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans au Québec ni celles qui jouissent de la libération conditionnelle totale (à part les femmes purgeant une peine à vie ou en liberté surveillée) de cette province.

[5]. Le Système d'information sur les détenus donne un tableau de la population totale des femmes en libération conditionnelle en tout temps. Cela diffère de l'échantillonnage de femmes libérées utilisé par Canfield (1989) dans son étude des facteurs associés aux décisions relatives à la libération conditionnelle. Elle examina toutes les libérations de la Prison des femmes sur une période d'un an et constata que 48 pour cent étaient des libertés surveillées et 36 pour cent des libérations conditionnelles totales. Bien que les périodes de surveillance des femmes en liberté surveillée semblaient plus courtes, le besoin de services de ces femmes est souvent plus grand.

[6]. Dans le cadre des ententes d'échange de services avec le gouvernement fédéral, certaines femmes peuvent purger leur peine dans leur province d'origine dans un établissement provincial.

de participer au sondage que les autres. Le faible taux de réponses des femmes sorties de la Prison des femmes ou en liberté surveillée, et l'exclusion de ce sondage des femmes autochtones, indiquent que les réponses sous-estiment les difficultés rencontrées par les femmes condamnées à purger une peine d'une durée de plus de deux ans.[7]

Néanmoins, cela ne veut pas dire que celles qui ont répondu aient connu moins de difficultés. Elles représentent une fraction des expériences et des besoins. Vingt-cinq d'entre elles (40 pour cent) étaient délinquantes primaires (par comparaison avec 39 pour cent de celles qui se trouvaient toujours en prison) et 9 purgeaient des peines à perpétuité. Elles avaient été mises en liberté pour des périodes allant d'un mois à dix ans et avaient purgé de six mois à dix ans de leur peine en prison.

La répartition des femmes ayant répondu est indiquée dans le tableau qui suit.

	Semi-liberté	Libération conditionnelle totale	Liberté surveillée	Total
Libération de Prison des femmes	02	22	04	28
Libération de prisons provinciales	12	16	01	29
Total	14	38	05	57

2. PLANIFICATION DE LA MISE EN LIBERTÉ

"Je ne suis plus la même personne"
"Nous ne ressemblons pas au portrait que fait de nous la prison!"

La planification de la mise en liberté comprend un nombre d'étapes: découvrir les services et installations disponibles à l'extérieur, prendre contact avec les maisons de transition, trouver les programmes de traitement ou de formation professionnelle, un emploi ou un logement, élaborer un projet de mise en liberté en prévision de l'audience de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Pour obtenir la mise en liberté il peut être requis d'avoir obtenu auparavant des permissions de sortir avec ou sans surveillance. Des programmes prélibératoires ou d'aide à trouver du travail peuvent également faire partie du processus de libération bien que leur disponibilité soit très limitée. Toutes ces étapes sont destinées, en principe, à aider les femmes à se réadapter à la vie dans la collectivité. Toutefois, elles ne peuvent pas être toutes contrôlées par les femmes elles-mêmes, et bien que certaines femmes puissent avoir hâte de s'organiser de manière autonome,

---

[7]. Une étude de Betsy Kappel (1986) s'est attachée plus particulièrement aux femmes de l'Ontario qui connaissent le plus de difficultés à la libération. Parmi ces femmes se trouvaient 25 femmes venant de la Prison des femmes auxquelles la libération conditionnelle avait été refusée, ou dont la libération avait été révoquée, ou encore qui étaient considérées comme un groupe présentant des risques élevés et ayant de grands besoins.

elles se trouvent presque toutes dans des situations où elles sont très dépendantes du personnel à l'intérieur et à l'extérieur de la prison.

En ce qui concerne la planification de la mise en liberté, l'expérience des femmes interrogées variait grandement. Quelques femmes de la Prison des femmes (8) avaient suivi des programmes prélibératoires.[8] Une ou deux autres n'avaient pas ressenti le besoin de suivre de cours, d'autres recevaient une aide suffisante d'autres sources, mais la majorité n'avait eu la possibilité de ne suivre aucun cours autant à la Prison des femmes que dans les prisons provinciales. Quelques femmes avaient commencé de travailler à l'extérieur avant leur libération, ce qu'elles avaient jugé très utile. Certaines avaient obtenu des permissions de sortir avec et sans surveillance pendant la période précédant leur libération, mais dans de nombreux cas, des retards considérables dans leur exécution avaient eu un effet adverse sur leur possibilité d'être mises en liberté aux dates prévues.

Dans l'ensemble du pays, diverses personnes semblaient s'occuper de projets de mise en liberté, des agents de classification de la Prison des femmes, aux travailleurs sociaux, agents chargés des cas, conseillers, agents de liberté conditionnelle, et travailleurs des sociétés Elizabeth Fry, John Howard et autres organisations de bénévoles.

Les attitudes à l'égard de la planification de la mise en liberté variaient également. Certaines femmes purgeant des peines plus courtes commençaient à se préparer pour leur libération peu après leur arrivée, d'autres attendaient qu'on leur dise quoi faire. D'autres harcelaient leur agent de classification (AC) pour qu'il commence à remplir les documents administratifs lorsque la date de leur libération conditionnelle approchait ou était passée. Quelques-unes pensaient qu'elles devaient faire elles-mêmes ce travail sinon personne d'autre ne le ferait. D'autres avaient besoin que leur AC ou travailleur social s'en occcupe pour elles. Les choses dépendaient beaucoup de l'expérience précédente, de la personnalité de la femme, ainsi que de ses propres ressources et connaissances.

> "Dès le premier jour de ma peine, je me suis mise à travailler à ma libération - j'ai vu trop de femmes tout gâcher."
>
> "On vous avise de vos dates d'admissibilité. Si vous n'en faites pas la demande, on ne vous laisse pas sortir. C'est à vous d'en assumer la responsabilité."
>
> "Cela dépend de votre travailleur social. La mienne a tout arrangé, elle m'a vraiment aidée."

Préparation pour la Commission

Un tiers des femmes environ semblent avoir trouvé relativement facile de planifier leur mise en liberté, d'en faire la demande et de l'obtenir. Elles ne connurent aucune difficulté, les permissions de sortir se sont bien passées, elles avaient trouvé leur AC ou travailleur social très encourageant, et furent mises en liberté à leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle ou non loin de cette date. En général, il est plus probable que ces femmes aient été des délinquantes primaires ou des femmes purgeant des peines relativement courtes.

> "Aucun problème - les papiers administratifs ont été remplis à temps, mon AC y a assisté (à l'audience de la Commission des libérations conditionnelles). J'ai obtenu la libération conditionnelle la première fois que j'en ai fait la demande."

---

[8]. Toutes avaient été libérées de la Prison des femmes, et toutes sauf une avaient trouvé le cours très utile.

Dans l'ensemble, ces femmes étaient également satisfaites du fait que leur AC ou l'agent chargé de leur cas connaissait les types de programmes et d'installations disponibles dans la collectivité où elles avaient l'intention d'aller.

Toutefois, la majorité, a connu des difficultés. Un petit groupe de femmes des prisons provinciales pensaient avoir été poussées à demander la semi-liberté lorsqu'elles ne s'y attendaient pas, ou n'avaient pas eu le temps de s'y préparer. Une plainte bien plus fréquente portait sur la lenteur avec laquelle les AC ou les agents de liberté conditionnelle remplissaient les papiers administratifs, ce qui retardait leur mise en liberté. De nombreuses femmes ont indiqué que leurs AC ne faisaient pas grand chose pour les aider, qu'ils leur disaient peu de choses sur le contenu des programmes de traitement de la toxicomanie dispensés hors de prison, par exemple, ou sur les avantages d'opter pour une maison de transition plutôt qu'une autre.

Celles qui allaient dans des endroits plus éloignés recevaient encore moins d'aide, ce qui créa des difficultés relatives à leur libération éventuelle étant donné qu'un soutien satisfaisant n'avait pas été mis en place. Dans de nombreux cas, les femmes demandaient des renseignements aux autres détenues, aux aumôniers, ou aux avocats, mais ce sont les travailleurs d'Elizabeth Fry ou d'autres organisations bénévoles, et les agents de liberté conditionnelle qui leur ont donné le plus de renseignements, les ont aidées à trouver des emplois et à établir leurs projets de mise en liberté.

Toutefois, plus d'un tiers des femmes connaissaient des difficultés bien plus grandes, aggravées, semble-t-il, par de mauvaises relations avec les AC ou agents chargés de leur cas. Ces derniers n'avaient pas rempli les documents administratifs, leur avaient donné de mauvais renseignements, ne les avaient aucunement aidées, avaient fait des erreurs dans les dates de libération, les avaient indûment critiquées, ne leur avaient pas parlé des ressources disponibles, avaient essayé de les contrôler d'une manière qu'elles estimaient injustifiée. Certaines pensaient que le manque de confiance entre eux était dû à une révocation précédente.

Une femme indiqua avoir eu trois CA successifs et chacun lui donnait des renseignements différents, ou ne venait pas la rencontrer ou bien ne donnait pas suite... D'autres femmes durent faire appel (favorable) à l'Administration centrale du SCC à cause d'erreurs dans les dates de mise en liberté. Une autre femme dit avoir vécu "un vrai cauchemar". Son AC lui avait dit à six reprises qu'elle n'était pas prête pour faire sa demande; ce qui l'obligea à attendre quatre à six mois dans chaque cas, et déclencha un cercle vicieux, son mécontentement lui valant des mesures disciplinaires qui entraînèrent à leur tour des retards supplémentaires. Elle pensait que son AC ne l'aimait pas et qu'il n'avait jamais rien dit de positif à son sujet. Lorsqu'elle voulut changer d'AC, on lui dit que ce n'était pas permis étant donné qu'il s'agissait d'un conflit de personnalités.

Une autre femme eut à souffrir de longs retards, les dates des audiences étant constamment remises pour des raisons qui ne la concernaient pas (par exemple, manque de surveillance pour les permissions de sortir) et elle pensait qu'on lui avait menti pour couvrir les lenteurs bureaucratiques. Dans ces cas, le recours par les femmes à des procédures de plainte légitimes telles que les procédures de griefs des détenus, ou les demandes de changer d'AC ne semblent que faire empirer leur situation.

Les retards et la lenteur de l'acheminement des documents administratifs étaient particulièrement communs à la Prison des femmes. Les pénuries de personnel et le grand nombre de cas n'allègent pas les difficultés rencontrées pour planifier les demandes de mise en liberté des femmes, certaines ayant des expériences personnelles et institutionnelles très complexes. Pourtant leurs griefs à l'égard d'un système qu'elles estiment loin d'être équitable sont justifiés. Certaines ont découvert

que leurs dates de libération conditionnelle étaient passées depuis si longtemps qu'elles préféraient renoncer à la semi-liberté, à la libération conditionnelle totale ou à la liberté surveillée.[8]

Les femmes ayant un long dossier d'infractions souvent combinées à la toxicomanie connaissaient un problème voisin. Les maisons de transition ne voulaient pas les accepter dans le cadre de la semi-liberté et leur chance d'obtenir la libération conditionnelle semblait négligeable. Une femme, après avoir vécu des années de déboires, a sollicité l'aide de son avocat et a obtenu, pour la première fois, la libération conditionnelle.

La liberté surveillée

Les cinq femmes qui étaient en liberté surveillée avaient toutes cherché à obtenir la semi-liberté, mais en raison de révocations précédentes, de la lenteur de l'acheminement des documents administratifs, ou du manque de soutien dans la collectivité, elles n'avaient pas réussi à l'obtenir.

L'expérience de libération des femmes en liberté surveillée souligne les contradictions du processus de libération. Toutes ces femmes avaient besoin, de diverses façons, d'un grand soutien pour surmonter les difficultés liées à la toxicomanie, l'agression physique et sexuelle, les minces perspectives d'emploi et le manque de logement. Quatre d'entre elles pensaient avoir reçu peu d'aide à leur libération. Trois d'entre elles étaient sans travail, et l'une d'elle allait à l'école. Toutes estimaient le manque d'argent un problème.

Opter pour la libération conditionnelle

Par ailleurs, certaines femmes actuellement en semi-liberté ne désiraient pas jouir de libération conditionnelle totale. L'une d'elle pensait qu'elle était loin d'être prête, une autre avait laissé passer sa date de libération conditionnelle totale pour attendre celle de la liberté surveillée. Une femme refusa la libération conditionnelle totale prétextant que la Commission tenterait de la contrôler encore plus, par exemple, en lui imposant des conditions de traitement "qui seraient intolérables", et elle ne désirait pas "être de nouveau jugée entièrement".

Les audiences de la Commission

"Je n'étais pas capable d'expliquer ... j'étais trop nerveuse, et je pleurais trop."

Comme le montraient les entrevues du sondage précédent fait auprès des femmes en milieu carcéral, les femmes qui purgeaient leur peine dans des établissements provinciaux ne savaient souvent pas très bien quels avantages elles pourraient retirer de renoncer à leurs droits de détenues sous responsibilité fédérale en faveur de la libération conditionnelle provinciale. Elles ne savaient pas si elles obtiendraient plus tôt des permissions de sortir ou la semi-liberté d'une Commission provinciale, ou de la Prison des femmes. Un nombre de femmes ayant participé au sondage effectué auprès des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans en milieu carcéral avaient choisi d'aller à la Prison des femmes dans l'espoir d'obtenir leur libération plus tôt. Certaines eurent beaucoup de difficultés à obtenir la libération conditionnelle d'une Commission provinciale lorsque leur infraction avait fait la manchette, ou lorsqu'elles avaient parlé en public des conditions carcérales. Dans certains cas, elles s'étaient présentées jusqu'à six fois devant la Commission avant d'obtenir la libération conditionnelle.

---

[8]. Dans son étude sur la libération conditionnelle de la Prison des femmes Canfield (1989) découvrit des preuves considérables d'erreurs. La majorité des femmes n'avaient pas obtenu la semi-liberté au moment où elles étaient admissibles à la libération conditionnelle totale.

Les difficultés que connaissent les femmes considérées comme posant peu de risques en raison de leur type d'infraction ou de leurs antécédents institutionnels empirent à l'étape de la libération. En plus des difficultés qu'elles ont pour remplir les papiers, se faire accepter dans les maisons de transition et élaborer un projet de mise en liberté, d'autres font surface lorsqu'elles veulent se présenter à l'audience. Il arrive qu'elles découvrent alors que leur AC ou les agents de liberté conditionnelle ne soutiennent plus leur mise en liberté. Il arrive qu'on leur demande de justifier des révocations passées qu'elles estiment avoir été injustifiées, ou d'être "jugées" complètement de nouveau. Ainsi, une femme, avait été accusée de tentative de fuite. Cette accusation avait été portée à la suite d'un incident produit alors qu'elle avait grimpé sur un toit pour protester contre les constants retards de son transfèrement à la Prison des femmes. Plutôt que de contester cette accusation et passer deux mois de plus dans la prison provinciale, elle choisit de plaider coupable et fut transférée. À l'audience devant la Commission, cette accusation servit à prouver qu'elle ne posait pas de risque élevé.

Dans le cadre d'une permission de sortir avec surveillance, une autre femme avait reçu des instructions contradictoires de la part des agents chargés des cas à l'intérieur et à l'extérieur de la prison concernant la maison où elle devait se rendre pour pouvoir être avec son jeune fils. Le manque de communication entre les agents chargés des cas fut interprété comme le signe qu'elle avait changer d'adresse. Aucune explication de l'erreur ne fut transmise à la Commission. À l'audience, accusée de ne pas respecter les conditions imposées elle fut incapable d'expliquer l'erreur. On lui refusa la mise en liberté, prolongeant son incarcération et la séparation d'avec son fils.

Ces histoires sont répétées sous de nombreuses formes différentes par d'autres femmes. Leur mécontentement et leur sentiment d'injustice à l'égard du "système" sont très compréhensibles. Elles estiment que les agents de liberté conditionnelle de l'extérieur, et les membres de la Commission des libérations conditionnelles les jugent seulement sous l'angle du "portrait" institutionnel, et non telles qu'elles sont en réalité, qu'on ne leur permet jamais d'oublier les erreurs passées, ou de donner leur opinion, et qu'on les blâme pour toute erreur produite.

OBTENIR LA SEMI-LIBERTÉ

> "C'est effrayant quand on sort ... je nettoie toujours mes ustensiles, j'entends des sonneries et le bruit de clés ...
>
> <u>La maison de transition</u>
>
> "Comme loyer on ne peut trouver mieux. J'ai une chambre pour moi seule et pratiquement les mêmes choses que tout le monde."

Dans l'ensemble, 52 femmes jouissaient, ou avaient joui, d'une forme ou autre de libération conditionnelle de jour. Sur ce nombre, 36 étaient ou avaient été dans des maisons dirigées par les sociétés Elizabeth Fry, et 16 dans divers autres établissements (dont des maisons administrées par Seven Steps, John Howard, le YMCA, une mère et enfant, ou une maison psychiatrique). Une femme choisit de passer sa semi-liberté dans un centre correctionnel (voir note no. 10) et une autre fut libérée de la prison pour aller chez elle pour des périodes croissantes, pour des raisons humanitaires.

À leur libération, la majorité des femmes étaient accueillies par le personnel de la maison de transition. Quelques-unes y étaient conduites par des agents de liberté conditionnelle, l'aumônier, ou des membres de leur famille. Toutefois, même si l'on a planifié sa mise en liberté, cela ne veut pas nécessairement dire que l'on est prête à vivre hors de prison. Les expériences de vie en

maison de transition variaient grandement. Certaines femmes étaient très enthousiastes. Deux différentes maisons au moins furent décrites comme étant "les meilleures du Canada".

"très bien, très professionnelles"
"le personnel nous aidait beaucoup et on pouvait facilement lui parler"
"excellent, on pouvait facilement parler au personnel"

D'autres les ont trouvé convenables, avec certaines réserves. Elles trouvaient que la maison n'était pas assez structurée, c'est-à-dire, elles auraient préféré être dans une maison d'une autre région du Canada, et près de leurs familles, ou dans une maison aux règlements moins rigoureux.

Toutefois, pour certaines, c'était pire que la prison. Elles ne s'y sentaient pas en sécurité, elles avaient peur ou se sentaient menacées par les autres femmes, et ne pouvaient avoir aucune vie privée. C'était particulièrement le cas de plusieurs des femmes plus âgées qui, souvent, n'avaient jamais été en prison auparavant, ou de celles qui se considéraient comme des cas d'isolement protecteur. L'expérience de la prison avaient été pour elles traumatisante, mais le milieu de la maison de transition était encore pire:

"Les premiers jours passés, je me suis dit "je vais demander de retourner à ***." Au moins en prison, je me sens en sécurité la nuit. Mais ici, le soir, les chambres ne sont pas verrouillées. Parfois les filles dans un état euphorique et il n'y a qu'une surveillante de nuit. Elle fait ses rondes une fois par heure. Beaucoup de choses peuvent se passer en une heure. Mais j'ai finalement surmonté ma peur."

"La maison de transition était infernale - bien pire que la prison. Il n'y régnait aucune justice. Au moins en prison tout le monde est sur le même pied."

D'autres femmes ont également trouvé l'expérience stressante pour d'autres raisons. L'une d'elle a dit avoir détesté la maison de transition parce qu'elle désirait recevoir du soutien et du counseling et qu'elle n'en a pas trouvé, et que la maison était trop bruyante et mal dirigée. Par conséquent, elle s'est trouvée toute seule un soutien auprès d'un centre de counseling local qui se trouvait "au coin de la rue" et dont personne ne lui avait parlé dans la maison. D'autres se sont plaintes du fait que la maison était sale, ou que d'autres résidentes volaient dans la maison ou y amenaient des drogues, qu'il était difficile d'être toujours entourée d'autres ex-détenues, ou d'être avec des femmes qui n'avaient jamais été en prison.

Un nombre de femmes venant de la Prison des femmes ont trouvé difficile de communiquer avec les femmes des prisons sous responsabilité provinciale dans les maisons qu'elles partageaient, et elles auraient préféré se trouver dans une maison pour les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans seulement. D'autres ont trouvé difficile d'être avec d'autres ex-détenues, et elles désiraient s'éloigner de ce milieu.

"C'est le même milieu, les mêmes femmes, on retombe dans les mêmes choses."

L'emplacement des maisons était également un problème. Les femmes venant de régions reculées, ou de régions, comme les Maritimes, qui n'ont pas de maisons de transition, continuaient de se trouver éloignées de leurs foyers. Certaines devaient faire de longs trajets pour aller travailler - l'une d'elles passait cinq heures par jour en aller et retour au travail. Pour certaines femmes, cela signifiait également retourner dans des centres urbains où elles avaient connu leurs difficultés en premier lieu.

"Dans l'endroit où elle (la maison de transition) se trouve, il y a des bars, des drogues, des homosexuelles. La ville ... n'est pas pour les femmes qui ont un dossier criminel .. "

La pénurie de maisons de transition

En raison de l'insuffisance du nombre de maisons de transition pour les femmes qui sortent de prison, certaines femmes se sont retrouvées dans des maisons destinées aux hommes, ou dans des résidences où habitaient des hommes et des femmes qui n'avaient pas de casiers judiciaires. Certaines n'offraient aucun service de soutien, ou bien elles étaient administrées par un personnel dont les femmes jugaient l'attitude trop "bourgeoise" et dépourvu des connaissances ou de l'expérience nécessaires pour les aider. Une femme hébergée dans un YMCA révéla qu'elle ne pouvait dormir la nuit parce que les vérifications de contrôle matinales dans sa chambre la réveillaient, et que de nombreuses résidentes avaient des "problèmes mentaux" ce qu'elle trouvait être "très déprimant". Certaines trouvaient difficile de communiquer avec les autres résidentes. Une autre, étant la seule femme dans la maison, se trouva reléguée dans un sous-sol humide et froid, et habita successivement dans trois maisons toutes aussi insatisfaisantes pour une période assez longue. Une femme fut agressée alors qu'elle résidait dans un foyer pour hommes.

Il est néanmoins clair qu'il n'existe pas de modèle parfait de maison de transition qui conviendrait à toutes les femmes, bien que certaines s'en rapprochent assez. Parlant de la même maison un femme déclara qu'elle était "magnifique" et une autre qu'elle était "sale", que personne ne s'intéressait à personne, et que les femmes venant des établissements provinciaux volaient. La pénurie de maisons de transition force les femmes à se retrouver dans des milieux qui ne leur conviennent pas. Elles ne forment pas un groupe homogène de personnes aux intérêts similaires. Elles ont des besoins qui diffèrent grandement en raison de leur âge, ou de leurs expériences carcérales ou de leur mode de vie précédent, même si leurs besoins de base en matière de logement, de travail et de soutien sont analogues.

Dans l'ensemble, près d'un cinquième des femmes (11) pensait que l'expérience en maison de transition était très satisfaisante, 20 l'ont trouvée tolérable mais avec certaines réserves, et pour un tiers (17) les problèmes étaient considérables.

Conditions de la semi-liberté

"Je dois rester ici, remplir mes tâches quotidiennes, leur montrer mon solde de banque, leur dire où je vais, qui je vois..."

Une diversité de conditions est imposée aux femmes. En dehors des conditions courantes relatives à la résidence et à la présentation en personne, ne pas voyager au-delà d'un rayon donné sans permission et ne pas consommer de drogues et d'alcool, etc., il existait un nombre de conditions spéciales : ne pas communiquer avec certaines personnes, voir des conseillers ou des psychiatres, participer à des programmes de désintoxication ou de formation professionnelle, ou fournir des échantillons d'urine lorsque requis.

Bien que certaines femmes aient trouvé les conditions imposées très raisonnables, d'autres s'objectaient contre celles qu'elles estimaient inappropriées (par exemple, s'abstenir de boire de l'alcool lorsqu'elles n'avaient pas de problèmes en ce domaine, ou voir un conseiller lorsqu'elles estimaient ne pas en avoir besoin). Un nombre de femmes soulignèrent qu'il était ridicule de leur interdire de fréquenter des toxicomanes ou d'anciens détenus lorsqu'elles devaient vivre dans une maison de transition. Une femme découvrit que toutes les personnes qu'elle désirait voir devaient être "examinées de près" par son agent de liberté conditionnelle, et une autre femme reçut

l'interdiction de voir son petit ami jusqu'à ce que cette condition soit révoquée après qu'elle eut consulté un juge concernant la légalité d'imposer une telle restriction.

Les règlements internes

La plupart des maisons imposaient leurs propres règlements internes tels que d'assister à des réunions de la maison toutes les semaines ou tous les quinze jours, prendre le repas du soir à la maison, ou assister aux services religieux. Certaines femmes étaient assujetties à des régimes nettement plus stricts que d'autres. Alors qu'il était prévu dans la plupart des cas que les femmes rentrent à la maison à 23 heures les jours de semaine et à 1 heure du matin les fins de semaine, une maison avait imposé de rentrer à 19h 30 et à 23 heures. Une autre imposait aux femmes d'assister deux fois par semaine aux réunions des Toxicomanes anonymes.

Certaines femmes trouvaient que les règlements étaient trop souvent tracassiers, qu'elles étaient traitées trop fréquemment comme des enfants, comme d'être punies si elles ne nettoyaient pas leur chambre. Dans certains cas, le personnel vérifiait les comptes de banque, ou si elles avaient bu en sentant leur haleine. Une autre maison imposait des limites sur les âges des enfants qui pouvaient rendre visite à leur mère et prendre leur repas dans la maison, ce qui dans le cas d'une mère - jusqu'à ce que le règlement soit changé - empêchait ses trois enfants de prendre leurs repas ensemble. Selon les femmes d'une autre maison, un grand nombre de restrictions étaient imposées aux visites des enfants. Dans une maison qui permettait aux enfants de rester avec leur mère, une femme s'objecta contre le fait que l'on insistait trop sur la religion, et qu'elle devait emmener son enfant à l'église chaque semaine.

La double vie en semi-liberté

> "On aurait pu donner ce lit à quelqu'un qui en avait vraiment besoin."

Une objection principale portait sur la condition de résidence dans la maison de transition. Treize femmes, toutes ayant un domicile où elles auraient pu aller, estimaient illogique de devoir rester dans la maison de transition lorsque, comme un nombre d'elles le souligna, on pourrait donner la place à quelqu'un qui en aurait vraiment besoin.

> "Vivre en maison de transition m'a déprimée."

Un nombre de femmes passaient les jours de la semaine ou de fin de semaine chez elles, retournant à la maison de transition la nuit. Il leur était difficile de devoir être à la fois des citoyennes responsables et souvent des mères pendant le jour et obéir aux règles de la maison la nuit. L'une d'elle dit qu'elle préférerait vivre chez elle et téléphoner tous les jours ou se présenter à son agent de liberté conditionnelle trois fois par semaine plutôt que d'habiter dans la maison de transition.

> "C'est ridicule de mener une double vie - responsable pendant le jour et ex-dé.. ..e la nuit."

Les femmes qui sortaient retrouver leurs familles pour des périodes croissantes ne pensaient pas toutes ainsi. De nombreuses étaient heureuses d'obtenir un "5 et 2" ou un "6 et 1" qui leur permettait de passer la semaine chez elles et seulement une nuit ou deux à la maison de transition. Il semble que la rigidité ou la souplesse de l'application des règlements par la maison de transition soit un facteur important.

Les relations avec les agents de liberté conditionnelle

"C'est une femme formidable."
"C'est un type formidable - il commence toujours par les bonnes nouvelles et finit par les bonnes nouvelles."
"Je le (la) considère comme un(e) ami(e)."

Dans l'ensemble, les relations avec les agents de liberté conditionnelle ou les agents responsables des cas à l'extérieur étaient bien meilleures qu'avec les AC ou les travailleurs sociaux dans la prison. Certaines femmes voyaient leur agent de liberté conditionnelle toutes les deux semaines, d'autres travaillaient avec les employés de la maison de transition qui transmettaient les rapports sur leurs progrès aux agents de liberté conditionnelle. Dans certains cas, les femmes gardaient l'agent chargé des cas qu'elles avaient en prison.

Près de 50 pour cent des femmes (24) dirent avoir reçu beaucoup d'aide de leur agent de liberté conditionnelle ou agent chargé de leur cas avec lesquels elles avaient établi de bonnes relations lorsqu'elles étaient en semi-liberté. L'une d'elle pensait avoir eu la chance de connaître son agent de liberté conditionnelle qui, à son tour, avait remarqué "C'est agréable de travailler avec toi. Tu ne ressembles pas au portrait que fait de toi la prison." Une autre se fiait entièrement à l'agent chargé de son cas:

"Il a été mon conseiller dès le début. Je n'ai jamais désiré en changer ... Je sais qu'il cherche à m'aider ... Il m'a ouvert les yeux sur les choses. Il me dirige et me donne des conseils ... Je peux voir que ça m'a beaucoup aidée ... C'est quelqu'un en qui j'ai toute confiance."

Treize autres femmes trouvaient que leur agent de liberté conditionnelle était bien, mais les autres pensaient souvent qu'elles ne pouvaient pas lui faire confiance ou lui parler franchement. L'une d'elle décrivit son agent de liberté conditionnelle comme étant encourageant, mais plutôt formel et peu amical. Une autre avait l'impression de n'être "qu'un cas parmi d'autres".

"On peut lui parler, mais je ne lui dis pas tout parce qu'il représente le SCC."

Enfin, neuf femmes estimaient recevoir peu d'aide de leur agent de liberté conditionnelle ou de l'agent chargé de leur cas avec lesquels elles entretenaient des rapports médiocres. Cela peut refléter en partie le double rôle que les surveillants des libérations conditionnelles doivent jouer en offrant du soutien, mais en maintenant également le contrôle.

"sadique et dur"
"un imbécile, qui suit les règlements à la lettre et qui est difficile à contenter."
" ... très méfiante, il faut toujours que je me justifie."
"je ne pouvais me confier ... cherche toujours des fautes... pas apte à recevoir des confidences..."
"très inefficace ... elle a mis la pagaille dans mes papiers et envoyé ma demande d'inscription au collège en retard."

L'agent de liberté conditionnelle d'une femme lui dit qu'il ne voulait pas s'occuper d'elle parce qu'il avait l'habitude de s'occuper de crimes mineurs. Il ne lui accordait pas ses permissions de voyager, même lorsque son père eut une crise cardiaque. Une autre femme estimait que son agent de liberté conditionnelle était déraisonnable, et elle quittait toujours son bureau en pleurs. Certaines femmes étaient perturbées par le manque de confidentialité qui régnait dans les maisons de transition. Elles ne s'attendaient pas à ce que le personnel conserve des dossiers contenant des renseignements

intimes les concernant ou concernant des membres de leurs familles. Elles le ressentaient comme un abus de confiance.

En dernière analyse, il ressort que seulement 11 femmes (21 pour cent) étaient satisfaites de leur semi-liberté sous tous ses aspects.

4. LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE TOTALE

Trente-huit femmes jouissaient de la libération conditionnelle totale au moment de l'entrevue. Toutes, sauf deux, avaient connu des périodes de semi-liberté variant de deux mois à plus de trois ans.[10]

Durée de la semi-liberté (cas terminés seulement)	
Moins de six mois	06
6 mois à moins d'un an	14
Un an à moins de deux ans	06
Deux ans à moins de trois ans	06
Trois ans ou plus	04
Total	36

La durée prévue de la libération conditionnelle totale variait également considérablement, reflétant la grande variation des durées de peine. (Certaines avaient également passé considérablement plus de temps en prison que d'autres pour une durée de peine analogue).

Durée prévue de la libération conditionnelle totale (Durée jusqu'à présent plus jusqu'à la date d'expiration du mandat)	
Moins d'un an	03
Un an à moins de deux ans	08
Deux à quatre ans	13
Cinq à douze ans	05
À perpétuité	09
Total	38

[10]. Une femme était restée dans un centre correctionnel pour pouvoir prendre un emploi de nuit. Elle n'aurait pas pu le faire dans une maison de transition. L'autre désirait éviter la maison de transition et elle obtint la libération conditionnelle totale.

La libération conditionnelle totale

Deux tiers (24) des femmes en libération conditionnelle totale n'avaient pas eu de difficultés à l'étape de l'audience. Elles avaient été bien préparées, avaient reçu le soutien et les conseils de leur agent de liberté conditionnelle, ou agent chargé de leur cas, et avaient obtenu leur mise en liberté du premier coup. Dans certains cas, elles avaient fait une demande par écrit au lieu de comparaître devant la Commission.

> "Mon agent de liberté a tout préparé et a dit des choses très positives à l'audience devant la Commission".

> "Je savais que j'allais être mise en liberté parce qu'aux audiences de la Commission, on m'a dit que ma place n'était pas en prison."

> "J'ai simplement fait ma demande et reçu un avis de la Commission."

Un tiers des femmes, toutefois, avaient connu des retards, n'avaient pas obtenu leur mise en liberté du premier coup, ou estimaient n'avoir pas reçu le soutien nécessaire. Certaines reconnurent avoir eu des problèmes en semi-liberté et leur agent des libertés conditionnelles les avait avisées d'attendre.

Six femmes pensaient avoir vécu des expériences particulièrement désagréables. Une femme à qui il n'avait pas été demandé de voir l'agent chargé de son cas avant l'audience devant la Commission selon la procédure habituelle, ne fut pas d'accord avec les évaluations faites sur elles par son agent, et dut faire appel à un docteur de l'extérieur pour fournir une description plus exacte. Elle avait également demandé d'être libérée dans sa collectivité d'origine, mais découvrit qu'aucune disposition en ce sens n'avait été prise. Une autre femme d'une région éloignée demanda de passer une audience devant la Commission. Bien que le prix de son voyage soit payé, celui de son agent de liberté conditionnelle ne l'était pas. On lui assigna un autre agent une heure avant l'audience et l'expérience fut pour elle consternante. Pareillement, en l'absence de son agent qui était en vacances, une autre femme dit que celui qui le remplaçait avait menti à son sujet à l'audience ce qui la plongea dans une crise de larmes.

> "Je l'ai obtenue 7 semaines en retard en raison d'une révocation d'un jour ... parce que j'avais changé d'emploi durant une fin de semaine ..."

Il est évident que pour presque toutes les femmes, il est essentiel d'avoir une bonne relation de travail avec leur agent de liberté conditionnelle. Même lorsque les agents retardent les demandes d'audience auprès de la Commission, lorsque les relations sont bonnes, les femmes reconnaissent plus volontiers que les retards étaient acceptables.

Les relations avec les agents de liberté conditionnelle

Les relations avec les agents de liberté conditionnelle à l'étape de la libération conditionnelle totale ou de la liberté surveillée étaient en général bien meilleures qu'aux étapes précédentes de la libération. Deux tiers (27) des femmes estimaient avoir une excellente relation avec leur ALC qui s'intéressait à leur cas et les aidait. Il n'était pas inflexible en cas de manquements, et consentait à considérer des manquements mineurs comme faisant partie du "processus d'apprentissage". Douze femmes manifestaient toujours une certaine réserve, ou pensaient ne pas avoir besoin de la surveillance imposée, et seulement quatre femmes avaient eu de mauvaises relations. L'une d'elle perdit son emploi lorsque son agent révéla à son patron qu'elle était en libération conditionnelle. Une autre pensait que ses besoins n'étaient pas pris au sérieux lorsqu'il fut suggéré de lui retirer les

services de counseling car cela coûtait trop cher (et qu'il serait moins coûteux de la traiter en prison).

Les conditions de la libération conditionnelle totale

Peu de femmes avaient des conditions précises attachées à leur libération conditionnelle totale, ce qui peut expliquer pourquoi les relations avec les agents de liberté conditionnelle semblaient plus satisfaisantes. Six femmes devaient poursuivre le counseling, quatre des programmes de désintoxication, douze devaient s'abstenir de consommer de l'alcool ou des drogues, et il fut interdit à quelques-unes de fréquenter certaines personnes. Une femme se trouvait toujours sous stricte surveillance, devant se présenter chaque semaine à son agent de liberté conditionnelle, observer les conditions dictant avec qui elle devait vivre, et à quelle heure elle devait rentrer le soir.

Certaines femmes indiquèrent avoir trouvé inutile et "ridicule" la condition voulant qu'elles se présentent chaque mois à la police. L'une d'elle remarqua que c'était très embarrassant parce que "certains agents de police n'étaient pas très discrets". Une autre femme trouvait la limite des 25 miles inutilement restrictive, étant donné l'éloignement de certains emplacements, et les distances à parcourir pour atteindre les villes les plus proches. De plus, les permissions de voyager n'étaient pas toujours facile à obtenir.

Pour les femmes purgeant une peine à perpétuité mises en liberté, ces conditions constituent souvent une source continue de difficultés, d'autant plus lorsqu'elles estimaient avoir payé pleinement leur dette à la société, ou lorsqu'elles ont été condamnées à tort en premier lieu. Certaines de ces femmes ont l'impression qu'être libérées conditionnellement - à perpétuité - signifie être reléguées aux oubliettes, mais tout en continuant d'observer les conditions habituelles.

> "On ne peut enterrer une peine à vie."

Lorsqu'on leur demanda si elles auraient préféré avoir d'autres dispositions prises à l'étape de la libération conditionnelle totale, les femmes déclarèrent à l'unanimité qu'elles aimeraient voir une réduction des contrôles, notamment concernant les présentations mensuelles à la police ou aux agents de liberté conditionnelle. Plus d'une femme condamnée avec son petit ami ou son mari trouvait que les conditions qui lui étaient imposées étaient plus strictes que celles de son partenaire. Il restait encore à d'autres à trouver un emploi satisfaisant ou une plus grande aide financière, quelques-unes mentionnèrent le besoin de coopératives d'habitation ou de logements à loyers peu élevés, ou de possibiité de trouver un endroit à elles (sans dépendre des petits amis, ou des parents). Enfin, quelques-unes cherchaient toujours de l'aide pour obtenir des services de counseling ou de désintoxication.

Les principales tâches auxquelles elles pensaient devoir s'attaquer, trouver de l'argent, un emploi et un logement étaient toutes très importantes. Certaines femmes avaient des problèmes juridiques, luttant contre la déportation, ou cherchant à obtenir le retrait d'accusations ou de condamnations, ou une injonction contre un partenaire qui les maltraitait. Pour un grand nombre d'entre elles, le problème était encore d'arriver à surmonter les effets pratiques et psychologiques de leur expérience carcérale.

Dans l'ensemble, leurs expériences et leurs relations avec le personnel de soutien s'amélioraient progressivement, à mesure qu'elles progressaient dans le processus de libération (Voir Appendice II). Celles qui arrivaient à cette étape sont de loin celles qui obtiennent les meilleurs résultats, puisqu'un nombre de femmes en semi-liberté seront retournées en prison pour des manquements aux conditions ou de nouvelles infractions. Malgré tout, cela reflète la plus grande autodétermination qui leur est permise.

5. LES PROBLÈMES CENTRAUX

Dans l'une des quelques études faites sur les femmes mises en liberté au Canada, Lambert et Madden (1976) constatèrent que le soutien de la famille et l'emploi sont les deux facteurs les plus importants liés à la réussite de la réinsertion sociale. En ce qui concerne l'emploi stable en particulier, ils concluent: "On ne saurait surestimer l'importance de cette découverte ..."

Les familles et les enfants

"ils me faisaient confiance ... ils étaient tout pour moi ..."

Comme pour les femmes interrogées lors du sondage sur les femmes en milieu carcéral, le contact avec la famille et le soutien qu'elle apporte étaient très importants pour les femmes en libération conditionnelle. Lorsqu'on leur a demandé ce qui les avait le plus aidées au cours de leur peine, la réponse la plus courante portait sur le soutien des membres de la famille, et sur le fait de savoir que leurs enfants avaient besoin d'elles. Mais les différences entre les femmes sorties de prisons sous responsabilité provinciale et celles qui venaient de la Prison des femmes étaient toujours évidentes. Les premières avaient généralement eu de bons contacts avec leur famille toute la durée de leur incarcération, les dernières étaient trop éloignées de leurs familles pour avoir pu les voir régulièrement. À l'étape de la semi-liberté, certaines femmes de la Prison des femmes avaient pu s'arranger pour être placées dans des maisons de transition à proximité de leur familles, mais d'autres, à cause de l'absence de maisons, se trouvaient toujours éloignées de chez elles.

Trente femmes estimaient avoir été bien soutenues par leurs familles et elles les voyaient régulièrement lorsqu'elles étaient en semi-liberté, passant parfois des jours avec elles. D'autres restaient en contact par téléphone ou avaient des visites espacées. Douze femmes n'avaient pas de contact avec les membres de leur famille ni ne recevaient leur soutien. Un tiers des femmes seulement venant de la Prison des femmes avaient de bons contacts avec leurs familles, par comparaison avec plus des deux tiers des femmes venant des prisons provinciales.

Trente-sept femmes avaient des enfants, et trente-et-une d'elles étaient toujours responsables de certains d'entre eux au moins. Cela signifiait que quelque 38 enfants de 16 ans ou moins dépendaient toujours de leurs mères à l'étape de la libération. Seulement trois femmes en semi-liberté avaient leurs enfants avec elles. Les autres enfants étaient confiés aux soins de membres de la famille ou de parents d'adoption, comme c'était le cas durant la période d'incarcération.

Vingt-quatre femmes avaient pu avoir des contacts journaliers ou hebdomadaires avec leurs enfants lorsqu'elles étaient en semi-liberté. Quatre (4) avaient téléphoné chaque jour ou avaient eu des visites espacées, et six (6) n'avaient eu aucun contact. Dans certains cas, cela était dû au fait que leur ex-mari leur avait refusé les visites, dans d'autres à cause de la distance, ou parce que les femmes ne voulaient pas voir leurs enfants ayant depuis longtemps perdu tout contact ou rapport avec eux.

Les effets de l'entière période d'incarcération avaient marqué un grand nombre d'enfants. Dans un cas, les deux parents avaient été envoyés en détention provisoire, sans avoir la possibilité de prendre des dispositions satisfaisantes pour leurs enfants, qui furent placés dans une succession de foyers d'adoption, ce qui, combiné aux crises propres à l'adolescence, se révéla désastreux. Certaines femmes avaient des enfants adolescents et elles trouvaient très difficiles de s'en occuper à distance. Certaines avaient perdu la garde de leurs enfants à cause de leur peine et elles tentaient de la recouvrer.

Trouver un emploi et le conserver

À l'exception de quelques femmes qui désiraient s'occuper de leurs enfants, et de quelques autres qui avaient atteint l'âge de la retraite, la majorité des femmes désiraient trouver un emploi. Vingt-et-une (37 pour cent) s'étaient trouvé des emplois réguliers qui semblaient de bons emplois au salaire convenable et dont elles étaient très satisfaites. D'autres avaient un emploi moins stable, mal payé, saisonnier, parfois à temps partiel en l'absence de temps complet.

Certaines femmes cherchaient du travail et trouvaient difficile d'obtenir un emploi en raison de leur dossier judiciaire, de trouver un emploi au niveau qu'elles occupaient avant leur incarcération, ou de trouver un emploi rémunérateur. Quelques-unes de ces femmes faisaient du bénévolat mais elles désiraient un travail salarié. Les femmes âgées, celles qui n'avaient jamais travaillé, et celles qui avaient des problèmes de toxicomanie, avaient toutes de la difficulté à trouver autre chose que du travail bénévole. Sachant cela, il est surprenant que si peu de femmes aient suivi ou aient eu la possibilité de suivre des cours de développement des aptitudes à leur libération, en particulier étant donné que seulement quelques femmes, principalement de la Prison des femmes, avaient reçu une formation professionnelle en prison.

Dossier d'emploi			
	Semi-liberté	Libération conditionnelle totale et liberté surveillée	Total
Bon emploi	02	19	21
Variable, mal payé	02	08	10
Sans emploi, cherche	05	07	12
Prend des cours, école	05	02	07
Au foyer plus bébé, retraitée	-	07	07
Total	14	43	57

Il était évident néanmoins que sur les 21 qui avaient de bons emplois, 5 n'avaient jamais vraiment travaillé ou été salariées auparavant. Toutes les autres avaient des emplois à un niveau semblable à celui qu'elles occupaient avant leur incarcération. Les cinq autres avaient acquis des aptitudes professionnelles en prison qui se sont révélées commercialisables et satisfaisantes. En dépit de leur succès, il faut reconnaître que les femmes qui ont consenti à participer au sondage ne représentent pas toutes les femmes qui sortent de prison. Le nombre de celles qui ont connu le plus de difficultés est probablement plus grand.

Chez de nombreuses femmes, la crainte de perdre leur emploi si l'on découvrait leur casier judiciaire était encore omniprésente. L'une d'elle avait été renvoyée d'un bon emploi qu'elle occupait dans la fonction publique à la suite de plaintes. Plusieurs autres avaient perdu leur emploi ou n'avaient pas

trouvé d'emploi lorsqu'on avait découvert qu'elles avaient un casier judiciaire. Certaines femmes prenaient soin de stipuler que l'intervieweur les contacte chez elles.

> "La chose la plus difficile à surmonter est la marque associée au fait d'avoir été en prison, et le Groupe d'étude ne peut rien y faire."

Problèmes et pièges financiers

Le problème de l'argent est étroitement lié aux problèmes de l'emploi et du logement. Certaines femmes sont entrées en prison avec des dettes, d'autres contestaient l'Assistance sociale ou les ministères du Revenu fédéral ou provincial au sujet de sommes d'argent censées être dues ou réclamées sans justification, ou bien elles avaient des ordonnances d'indemnisations à payer. Dans l'ensemble, un tiers des femmes mentionnées avaient des difficultés financières sérieuses à l'étape de la semi-liberté ou ultérieurement.

> "J'ai eu beaucoup de difficultés à la maison de transition parce que je ne pouvais obtenir les services sociaux."

... la semi-liberté

À l'étape de la semi-liberté les femmes ne sont pas admissibles à recevoir l'assistance sociale, et il semble exister de graves problèmes et différences concernant les sommes d'argent allouées aux femmes à divers endroits et diverses étapes de leur semi-liberté. Il n'est pas facile d'obtenir un tableau exact, étant donné que les femmes n'étaient souvent pas très claires sur leurs droits. Les allocations hebdomadaires pour celles qui étaient en semi-liberté, et celles qui n'avaient pas d'emploi, semblaient varier, bien que la majorité obtenaient 25 $ par semaine environ "de la société Elizabeth Fry" alors qu'elles habitaient dans la maison de transition. Une femme qui a arrêté de travailler pour cause de maladie et ne pouvait réclamer une allocation d'invalidité, reçut 50 $ par mois "de la maison". Une autre, incapable de travailler en raison de son casier et de son âge, a obtenu 56 $ par mois. Certaines d'elles ont dit avoir eu beaucoup de mal à vivre avec si peu. En ce qui concerne celles qui suivaient des cours, la paye était légèrement supérieure, mais variait de 7$ à 12.50 $ par jour.

La connaissance de leur droit aux allocations spéciales semblait également varier, ce qui peut prendre au piège celles qui ne sont pas informées. Certaines femmes sortant de prisons sous responsabilité provinciale (sans avoir bénéficié des permissions de sortir pour faire des achats de la Prison des femmes) découvrirent avoir besoin de nouveaux vêtements et estimèrent qu'elles devraient avoir une plus grande aide financière. Ainsi, une femme ayant besoin de nouveaux vêtements pour son nouvel emploi fut incapable d'obtenir des bons d'achat de vêtements parce qu'elle ne travaillait pas et ne payait pas de loyer. Elle fut par la suite accusée d'avoir trompé le Bien-être social parce qu'elle avait donné l'adresse d'une amie. Cependant, d'autres femmes avaient reçu des bons d'achat de vêtements. Très peu de femmes mentionnèrent la disponibilité de la subvention spéciale octroyée à la libération qui peut s'élever jusqu'à 560 $[11], bien que certaines auraient pu y avoir droit. Une femme en a eu connaissance trop tard pour en faire la demande et elle pensait que la maison de transition où elle habitait aurait dû l'en informer.

---

[11]. Elle est payable aux personnes mises en liberté surveillée ou en libération conditionnelle totale qui ont passé plus de 60 jours dans un établissement, en vertu de la Federal Discharge Allowance Act. Elle n'est offerte qu'aux personnes qui ne travaillent pas, mais peuvent prouver leurs besoins. Elle ne peut être réclamée que pour une durée limitée.

Seulement quatre ont mentionné avoir bénéficié de cette subvention pour acheter des meubles et installer leur logement à l'étape de la libération conditionnelle totale ou de la liberté surveillée.

De nombreuses femmes ont souligné le besoin d'avoir plus d'aide financière à l'étape de la semi-liberté notamment pour les femmes qui n'ont pas d'emploi.

... la libération conditionnelle totale ou liberté surveillée

À l'étape de la libération conditionnelle totale ou de la liberté surveillée, lorsque toutes les dépenses courantes doivent être payées, les problèmes financiers se poursuivent. Certaines femmes recevaient alors des prestations de bien-être social mais elles trouvaient toujours difficile de se débrouiller, en particulier celles qui avaient des enfants. Une mère seule avec trois enfants gagnait 400 $ par mois avec un emploi à temps partiel, et elle s'attendait à ce que ses prestations de bien-être social soient réduites de 235 $ à 150 $ en raison d'un changement de conditions. D'autres femmes sans travail trouvaient également difficile de se débrouiller avec les prestations de bien-être social ou d'invalidité de 400-500 $ par mois, pour payer la garderie de jour, ou les programmes de traitement de sevrage par la méthadone stipulés comme condition de leur mise en liberté. Certaines femmes devaient avoir recours aux centres de distribution de nourriture ou compter sur des amis pour les aider à les loger, une situation qui les forçait parfois à avoir avec eux des relations insatisfaisantes.

Un problème supplémentaire à cette étape est que les dépenses médicales ne sont plus payées par le SCC. C'était une source considérable de griefs pour un nombre de femmes qui estimaient avoir subi de mauvais traitements alors qu'elles se trouvaient en prison. La physiothérapie, les soins dentaires, les sessions de counseling coûtent cher et un nombre de femmes découvrit ne plus pouvoir se les payer; elles pensaient que le SCC avait traîné pour donner son consentement au traitement à l'étape de la semi-liberté. Dans le cas de certaines femmes, il fut suggéré qu'il serait moins coûteux de les renvoyer à la Prison des femmes pour suivre leur traitement, une chose qu'elles estimaient tout à fait impensable.

Le logement

Les maisons de transition fournissent un hébergement temporaire, mais pas une solution à long terme. Elles n'aident pas non plus les femmes en semi-liberté ou en liberté surveillée. Une femme avait déménagé cinq fois dans les six mois ayant suivi sa sortie en liberté surveillée. Pour un nombre de femmes, le problème est de trouver un équilibre entre trouver un logement qu'elles peuvent se payer et rester éloignées des villes où elles ont eu des ennuis en premier lieu. Pour certaines, cela signifie vivre avec des petits amis, des amies ou des parents ce qui peut les placer dans une situation de dépendance. Une ou deux semblaient isolées, loin des amis ou des endroits qu'elles avaient connus, ou de toute possibilité d'emploi, dans l'effort qu'elles faisaient pour faire table rase de leur passé.

Les femmes ont souligné le besoin que celles qui n'ont pas de domicile auquel retourner aient des options tels que les appartements satellites, les coopératives d'habitation, ou les logements à bas loyers. Ces logements ont non seulement des logements à prix raisonnable, mais ils offrent une certaine possibilité de soutien. Il vaut également la peine d'envisager des modèles comme le programme de logements subventionnés) utilisé par les services de probation de Grande-Bretagne pour les cas de détention provisoire en tant qu'alternative aux maisons de transition.

Demeurer sobre

Près des deux tiers (30) des femmes avaient eu des problèmes avec l'alcool ou les drogues à un certain moment de leur vie. Quelques-unes pensaient avoir surmonté leur accoutumance, mais 39 pour cent (22) disaient avoir toujours des problèmes avec l'alcool ou les drogues. Dix-huit femmes étaient gravement alcooliques ou toxicomanes. Les conditions de la libération conditionnelle proscrivant l'utilisation de drogues et d'alcool et l'assistance hebdomadaire obligatoire aux réunions des Alcooliques Anonymes ou des Toxicomanes Anonymes peuvent aider à rester sobre, mais les incitations à consommer des drogues et de l'alcool sont très fortes chez certaines femmes, et en particulier dans les maisons de transition situées dans les régions où l'on peut s'en procurer facilement.

Trente-quatre femmes avaient suivi un type ou autre de programme de désintoxication lorsqu'elles étaient en prison. Les deux tiers avaient trouvé le programme très utile, les autres s'étaient senti forcées de le suivre, ou avaient dû le suivre pour faire bonne impression à la Commission des libérations conditionnelles. Neuf avaient suivi des cours plus longtemps à leur sortie de prison (par ex: Amethyst, Alcohol Recovery Centre, Oka, Henwood, etc.) comme condition de leur semi-liberté, et certaines étaient en contact avec des membres des AA ou assistaient à des réunions des AA. Quelques-unes suivaient des programmes de sevrage par la méthadone, parfois, là encore, comme condition de la libération.

À l'étape de la libération conditionnelle totale ou de la liberté surveillée, certaines femmes continuaient de travailler avec les AA ou les conseillers des centres de désintoxication, ou bien elles suivaient des programmes de sevrage par la méthadone. Dans l'ensemble, les commentaires sur les programmes suivis après la sortie de prison étaient positifs. Celles qui suivaient des programmes à long terme étaient les plus enthousiastes; elles trouvaient les sessions de suivi très utiles.

> "Très bon ... il marchait parce que je voulais qu'il marche." "J'ai eu l'appui dont j'avais besoin."
> ...c'était formidable ... extrêmement utile."
> "Cette fois, il m'a beaucoup aidé."

Toutefois, le problème des femmes qui estimaient n'avoir pas besoin de suivre de programmes parce qu'elles n'étaient plus dépendantes des substances chimiques, demeure. L'une d'elle déclara regretter avoir dit qu'elle avait beaucoup bu car on considérait toujours qu'elle avait un problème avec l'alcool. Une autre découvrit qu'on l'avait décrite de manière tout à fait erronée comme buveur solitaire. Une ou deux désiraient être davantage encadrées par un membre des AA plutôt que de devoir assister aux réunions. Celles qui suivaient des programmes de sevrage par la méthadone avaient ressenti le besoin de surmonter leur dépendance, mais elles avaient trouvé que la méthadone même créait une accoutumance, et que le programme était très coûteux lorsqu'elles étaient en libération conditionnelle totale ou liberté surveillée, et que les coûts du traitement n'étaient pas couverts.

La santé

Les soins de santé et la santé physique en général sont des domaines qui préoccupaient considérablement les femmes participant au sondage sur les femmes purgeant une peine en milieu carcéral. En ce qui concerne les femmes du sondage purgeant une peine dans la collectivité ayant participé au sondage, les soins de santé et leur état général de santé semblaient moins problématiques, reflétant une maîtrise plus grande de leur propre santé. Près de la moitié estimaient ne pas avoir à se préoccuper de leur santé, mais la moitié d'entre elles avaient des

problèmes de santé de moyens à graves allant de conditions telles que l'épilepsie à l'infection pulmonaire, aux infections virales, aux cystes, aux troubles hépatiques et problèmes à la colonne vertébrale. Certaines attribuaient leurs problèmes à leur consommation excessive passée de drogues et d'alcool, certaines aux conditions et mauvais traitement reçu en prison.

Neuf femmes mentionnèrent avoir eu des difficultés particulières à s'adapter émotionnellement à l'étape de la mise en liberté. Certaines avaient de la difficulté à surmonter l'expérience carcérale ou étaient nerveuses ou déprimées depuis leur mise en liberté, d'autres avaient souffert d'une perte de mémoire et constaté qu'elles ne pouvaient plus arriver à se concentrer.

Un nombre de femmes remarquèrent que leur santé s'était améliorée considérablement depuis leur mise en liberté. Pour certaines, la dépression ou les troubles de l'alimentation, par exemple, n'étaient plus un problème. Cela indique, comme en vérité le fit plus d'un docteur travaillant avec les femmes mises en liberté, que leurs symptômes avaient été dans une large mesure dus à leur situation et non à leur constitution. Certaines estimaient qu'on leur avaient trop donné de médicaments en prison, et elles cherchaient de l'aide à l'étape de la liberté conditionnelle pour les éliminer de leur organisme.

Ces femmes, ainsi que les femmes interrogées en prison, avaient un vécu lourd d'agressions physiques et sexuelles. Certaines femmes avaient participé à des programmes ou reçu du counseling à la Prison des femmes à cet égard, et d'autres continuaient de suivre des séances de counseling ou désiraient en suivre à une date ultérieure. Un peu moins de la moitié de celles qui ont dit avoir subi des agressions ne voulaient pas de counseling ou estimaient ne pas en avoir besoin, disant n'avoir "plus de problèmes avec ça" ou avoir "appris à vivre avec".

Le contrôle

"Ca ne vous aide pas de vous pousser à faire quelque chose"

Presque tout ce que les femmes avaient à dire de leurs expériences carcérales ou de mise en liberté dans la collectivité portait sur la question du contrôle et de son opposé, le manque d'autodétermination. Pour certaines, cela signifiait devoir suivre des cours dont elles pensaient n'avoir pas besoin, ou se conformer à des conditions de libération qui ne leur convenaient pas. Pour d'autres, cela signifiait être forcées d'aller à un rythme qu'elles n'avaient pas envie d'adopter. Pour d'autres encore, cela signifiait vivre une double vie, c'est-à-dire obéir aux règlements "comme des enfants" à un moment, et à l'autre être des adultes responsables.

Pour certaines femmes, le contrôle général exercé par le personnel de la maison de transition et par les agents de liberté conditionnelle ou les agents chargés de cas était plus qu'elles n'en pouvaient supporter. Elles se sentaient forcées de suivre des programmes, surveillées et testées par le personnel de la maison qui ne les aidait pas et cherchait toujours à les prendre en faute, toujours prêt à les renvoyer en prison:

"C'est comme si on était en prison sauf qu'on peut sortir dans la rue. C'est stressant. Il faut faire attention à ce que l'on fait ... ainsi si l'on n'a pas envie d'aller à l'école ... ou de rentrer à 11 heures du soir ... C'est comme si on était des enfants. On ne devrait pas forcer les gens à faire ce qu'ils ne veulent pas faire. Comme aller à l'école. J'ai l'impression que c'est ce qu'ils attendent de moi. Je n'y vais pas pour moi, j'y vais pour leur faire plaisir. J'ai l'impression d'être forcée de le faire. Je ne veux pas prendre de risques. Vous savez, j'ai encore beaucoup de temps à faire ici."

"Quand on revient, ils sentent votre haleine. Ils allument tout pour voir vos yeux."

"Ce type ne me lâche pas, il va me rendre folle. J'ai l'impression d'être encore détenue et qu'il est à côté de moi avec un bâton. Je dois m'asseoir ici avec le journal et faire des téléphones, mais je ne suis pas encore prête à travailler. Je veux respirer un petit peu. J'ai arrêté de prendre des drogues il y a deux semaines et j'ai beaucoup de mal à continuer."

Le problème semble venir en partie d'une application trop stricte des règlements. Ainsi, on s'attend à ce que les femmes suivent de manière inflexible les étapes du processus de libération, plutôt que de les laisser les suivre à leur propre rythme, selon leurs besoins ou les circonstances. On s'attend à ce qu'elles soient "comme les autres", qu'elles se mêlent aux autres, participent aux activités.

Tout ce que voulais, c'était qu'on me laisse seule. Ca m'a pris un certain temps à le faire comprendre, un an environ ... J'ai dû leur faire comprendre que je ne suis pas leur détenue type."

Tout comme l'attitude des femmes à l'égard de la planification de la libération variait, certaines femmes pensaient avoir besoin de prendre un peu de temps au début de leur semi-liberté ou de leur libération conditionnelle totale avant de commencer à suivre des cours de formation ou d'aller à l'école, ou de chercher un emploi, alors que d'autres avaient tout préparé à l'avance, et que d'autres désiraient que le personnel de soutien le fasse immédiatement à leur mise en liberté. Dans certains endroits, les femmes pouvaient travailler à leur propre rythme (par ex: une femme s'est reposée trois mois après son entrée en maison de transition). C'était clairement une option dont d'autres femmes auraient aimé profiter.

Surveillance et choix

Un autre effet du contrôle est l'impossibilité de changer d'agents de liberté conditionnelle ou d'agents chargés de cas, même de conseillers - lorsque les relations se révèlent incompatibles. Certaines femmes, pour diverses raisons, ont trouvé difficile de s'entendre avec certains employés de la prison ou de l'extérieur. Il est possible qu'elles aient acquis la réputation d'être "difficiles", ou d'avoir de "grands besoins", ou d'être "fauteuses de trouble". Il est possible qu'elles aient l'impression d'avoir été condamnées à tort ou maltraitées par les employés. Ce peut être simplement une question de conflits de personnalités.

De telles incompatibilités étaient évidentes dans le cas d'un certain nombre de femmes, autant celles qui étaient clairement considérées comme "difficiles" ou "fauteuses de trouble", que d'autres qui n'avaient jamais eu de démêlés avec la loi auparavant, ou qui ne se faisaient pas remarquer en prison. Dans certains cas, elles avaient obtenu de l'aide auprès d'un médecin, d'un psychologue ou d'un psychiatre avec lesquels elles avaient commencé un traitement.

Pourtant l'importance d'une relation positive avec les agents de liberté conditionnelle, ou les agents chargés de cas, était très nette pendant toute la durée du sondage. Celles qui avaient un agent avec lequel elles s'entendaient bien estimaient obtenir énormément de soutien et d'encouragements. Certaines femmes avaient changé plusieurs fois d'agent avant d'en trouver un avec lequel elles s'entendaient bien. Dans la vie courante, les gens sont normalement libres de changer de docteur ou de dentiste si leur relation avec eux est insatisfaisante. Ces femmes doivent pouvoir faire la même chose. On ne devrait pas leur tenir rigueur du fait qu'elles ne peuvent pas bien travailler avec certaines personnes. Pour elles, cela peut faire toute la différence entre une réinsertion sociale réussie ou une réinsertion difficile ou ratée.

Pourtant, un autre aspect du contrôle est celui de la prédominance des "spécialistes", qui a entraîné un nombre de femmes à entreprendre des sessions de counseling, ou à prendre des médicaments dont elles estimaient n'avoir pas besoin.

> "J'étais bourrée de médicaments à ... Je ne suis pas sûre que c'était nécessaire. Je n'aimais pas ça ... je ne suis pas du genre à prendre des médicaments."

Les vies des femmes sont assujetties à toute une gamme de contrôles dictant la manière dont elles doivent se comporter. Certaines femmes se sont trouvées incapables de se conformer à ces attentes. À leur avis, les contrôles exercés durant l'incarcération et la libération conditionnelle ne les aident pas à faire face à leur infraction, ou aux raisons qui les ont amenées à enfreindre la loi. Ils n'apportent pas, non plus, des solutions aux problèmes existants. Dans certains cas, ils laissent ces problèmes sans réponse, dans d'autres ils les aggravent. Souvent, les contrôles sont exercés alors qu'il n'en est nul besoin, ce qui provoque des ressentiments inutiles.

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

> "Une prison est une prison ... un volcan qui entre en éruption et qui se calme. Rien ne peut vous aider lorsque vous êtes en dedans".

> "(demander quels sont nos besoins) ... n'est pas de mise, sous le prétexte que le système de justice pénale est censé aider les gens, alors qu'il s'agit simplement d'un acte de justice vengeresse."

Les femmes qui ont participé au sondage ne représentent pas intégralement toutes les femmes qui purgent une peine d'une durée de plus de deux ans en libération conditionnelle. Le sondage a été effectué auprès d'un nombre très faible de femmes sorties de la Prison des femmes, et de femmes en liberté surveillée, et les femmes autochtones étaient exclues étant donné qu'elles ont participé à un sondage distinct. Les femmes de tous ces groupes avaient probablement éprouvé de plus grandes difficultés pour préparer leurs projets de mise en liberté, être acceptées par les maisons de transition et suivre les programmes de traitement, et s'adapter à la vie hors de prison.

Dans l'ensemble, celles qui ont participé au sondage ont probablement fourni un tableau plus optimiste de l'expérience de la libération conditionnelle qu'il n'est en réalité. Leurs critiques sont d'autant plus pertinentes qu'elles s'appliquent probablement dans les faits à un plus grand nombre de femmes. Cela signifie également que le besoin d'offrir des programmes de soutien aux femmes mises en liberté qui ont des problèmes de toxicomanie, des services de counseling, d'offres de logements, de formation professionnelle ou en gestion financière, ou de programmes de placement, est plus grand qu'on aurait pu le croire d'après cette étude, et en particulier pour les femmes auxquelles la libération conditionnelle est refusée.

Néanmoins, les expériences et les points de vue de celles qui ont participé au sondage couvrent toute la gamme. Bien qu'elles aient certains besoins fondamentaux communs, elles illustrent pourtant, là encore, l'immense <u>variété</u> des antécédents et expériences des femmes purgeant des peines d'une durée de plus de deux ans, et les dangers de présumer de l'égalité des besoins:

> Parmi elles se trouvent des femmes d'âge moyen n'ayant jamais eu auparavant de démêlés avec la loi qui purgent des peines de longue durée; des femmes gravement perturbées pendant l'enfance, et qui ont des démêlés avec la loi depuis l'âge de 12 ans ou à peu près, et qui ont été maltraitées et incarcérées une grande partie de leur vie; de jeunes femmes devenues dépendantes de drogues à la fin de l'adolescence et auxquelles leur unique infraction liée à la

drogue et les difficultés qu'elles ont connues en prison, leur ont valu une réputation de délinquantes violentes.

Parmi elles se trouvent des femmes qui étaient mariées depuis un certain nombre d'années à des hommes qui les ont maltraitées physiquement et affectivement presque chaque jour de leur vie commune; de jeunes femmes à court d'argent qui ont consenti à transporter un paquet avant de franchir la douane; de couples ayant des problèmes familiaux et financiers qui ont tenté de les résoudre en vendant de la drogue ou en détournant des fonds; de femmes âgées qui ont été toxicomanes presque toute leur vie, et qui ont commis de nombreuses légères infractions pour se payer leurs drogues, et qui étaient dénuées d'aptitudes professionnelles ou de perspectives de travail.

Parmi elles se trouvent des femmes purgeant une peine à perpétuité pour meurtre qui doivent vivre non seulement avec leur passé, et subir les effets d'une longue période d'incarcération, mais également avec les difficultés qu'elles éprouvent à se refaire une vie dans la collectivité.

Pourtant, ce qui importe n'est pas simplement la prestation de services, c'est aussi la manière dont les femmes ont vécu leur mise en liberté, la manière dont elles ont été traitées, ce qu'on attendait d'elles, la qualité des relations qu'elles ont pu établir avec les employés ou autres personnes qui les soutiennent, les surveillent et les contrôlent et qui jouent un rôle clé dans cette expérience. À ces égards, les femmes qui ont pris part au sondage avaient beaucoup à dire.

Les besoins

Il est possible que les personnes qui travaillent en étroit contact avec ces femmes ne soient pas surprises par un grand nombre des expériences mentionnées. Les critiques faites ne devraient pas non plus masquer le fait que certaines femmes ont bénéficié de soutien et vécu de manière positive leur mise en liberté, et que certaines maisons de transition fonctionnent très bien. Les principaux besoins déterminés portent non seulement sur les services et les installations, mais sur la nécessité de modifier la manière dont elles sont traitées. Ces besoins sont les suivants:

Planification de la mise en liberté

- fournir plus de renseignements aux femmes des établissements provinciaux sur les avantages qu'elles retireraient d'opter pour la libération conditionnelle provinciale ou la libération conditionnelle fédérale;
- possibilité de suivre des cours prélibératoires;
- plus de renseignements et de soutien à toutes les étapes du processus de libération;
- possibilité de bénéficier de toutes les permissions de sortir avant l'audience devant la Commission;
- moins de retard dans l'acheminement des documents administratifs;
- plus d'aide aux femmes considérées comme étant à risques faibles pour planifier leur mise en liberté et demander la libération conditionnelle.

La semi-liberté

- plus grande disponibilité de maisons de transition dans toutes les provinces;
- certains choix de maisons de transition, par ex: exclusivement pour les femmes sortant de prison, ou des résidences mixtes mais avec accès à un personnel informé et prêt à aider;
- moins de contrôles et de restrictions dans la maison de transition et plus grand encouragement du sens de responsabilité;
- plus grande souplesse dans l'application des règlements internes;

- possibilité d'opter pour des alternatives aux maisons de transition, par ex: habiter avec sa famille avec des présentations plus fréquentes, placements dans des foyers ou logements subventionnés;
- conditions de semi-liberté plus réalistes;
- plus grande souplesse dans l'application des conditions de libération, par ex: permettre aux femmes de travailler à leur propre rythme plutôt qu'en fonction d'un calendrier établi;
- plus de possibilités de choix pour suivre les programmes;
- soutien financier pour le traitement dentaire et médical dans la collectivité.

Libération conditionnelle totale

- moins de conditions régulières, par ex: présentation mensuelle à la police; plus grande liberté de se déplacer au-delà d'un rayon de 25 miles, notamment pour celles qui purgent des peines à vie ou de longue durée;
- aide financière continue pour les services de counseling nécessaires, le traitement dentaire ou médical dans la collectivité;
- logements satellites, à bas loyer ou coopératives d'habitation disponibles aux femmes sortant des maisons de transition ou sortant de prison en libération conditionnelle totale ou liberté surveillée.

Surveillance

- droit de changer de surveillant, sans être blâmée, lorsque la relation n'est pas bonne;
- agents de liberté conditionnelle prêts à aider, intéressés à leur cas, plutôt qu'occcupés à suivre strictement les règlements;
- volonté de reconnaître le changement, et ne pas juger uniquement sur la base du casier judiciaire ou des évaluations de l'établissement;
- accepter que les femmes ne suivent pas de séances de counseling ou des programmes de traitement si elles ne les estiment pas nécessaires.

À toutes les étapes

- aide proactive pour trouver un emploi, notamment dans les régions éloignées, et pour les femmes âgées;
- prestation de logements à loyers peu élevés;
- plus de programmes de développement des aptitudes et de formation professionnelle avant la mise en liberté;
- renseignements plus clairs sur les droits financiers et les allocations spéciales;
- plus grande aide financière durant la semi-liberté, la libération conditionnelle totale et la liberté surveillée;
- plus grande disponibilité et plus de choix concernant les genres de programmes de counseling disponibles, par exemple dans les domaines de la toxicomanie ou de l'agression physique et sexuelle;
- plus de cours de désintoxication dans les résidences communautaires;

En général

- plus grande disponibilité de l'information et de l'aide juridique;
- encourager davantage la responsabilité et l'auto-détermination;
- plus grande souplesse dans l'application du processus de libération conditionnelle.

Souplesse et flexibilité

À l'étape de la mise en liberté, la question de l'éloignement du foyer et de la famille ou de la disponibilité des programmes, qui domine toute préoccupation de la vie à l'intérieur de la prison, est presque masquée par la question des arrangements à prendre pour la mise en liberté dans la collectivité. On ne saurait trop souligner à quel point il est difficile de savoir planifier pour trouver le logement approprié, suivre des sessions de counseling individuel ou trouver un emploi, lorsqu'on est, non seulement coupé de sa collectivité, mais à des centaines de miles de chez soi. Le problème posé par le fait de n'avoir qu'un seul pénitencier sous responsabilité fédérale pour les femmes semble avoir reçu, dans le passé, moins d'attention que d'autres problèmes, mais cela vaut également pour les prisons sous responsabilité provinciale. Il ne s'agit pas seulement de prendre des dispositions. Il est nécessaire de bien connaître les installations et les ressources, d'avoir des renseignements à jour, d'être persistant, et d'avoir de bons contacts pour s'assurer que l'on a fait les meilleurs arrangements et que l'on dispose du meilleur soutien possibles à la sortie de prison.

La gamme des dispositions prises pour ces femmes indique une grande flexibilité dans l'application des conditions de libération. Mais il existe, par ailleurs, comme les commentaires de nombreuses femmes l'indiquent, un manque d'imagination dans l'application des conditions dans des cas individuels. On s'efforce trop d'appliquer les mêmes conditions à toutes les femmes, surtout en ce qui concerne la semi-liberté. De plus, comme c'est souvent le cas, les femmes qui ont les plus grands besoins semblent avoir eu le plus de difficultés à préparer leur mise en liberté, à obtenir la libération, ou lorsqu'elles sortent de prison[12].

Il semble également injustifiable et injuste que des problèmes bureaucratiques retardent la possibilité de bénéficier d'un processus de mise en liberté bien planifié. La confusion et le manque d'information semblent également automatiques. Parce que les femmes sont réparties dans différentes prisons et assujetties à différentes compétences en matière de libération conditionnelle dans les différentes provinces, beaucoup de femmes ne pensent pas que leur agent de liberté conditionnelle ou agent responsable de leur cas connaissent suffisamment bien les installations et possibilités disponibles dans leur collectivité ou ville. C'est aussi partiellement la conséquence de la nature fragmentée d'une grande partie de l'information. Les centres ou organisations peuvent se mettre en marche, prendre le temps de s'adapter et de trouver leur clientèle, et disparaître après une réduction du financement, ou un changement de direction. Il est également probable que de nombreux types de services convenant aux femmes sortant de prison soient de petite envergure et localisés, et dépendent grandement des énergies de personnes particulières. Ils connaissent un fréquent roulement de personnel.

Pourquoi n'utilise-t-on pas des systèmes informatiques pour informer les gens des réalisations et installations, ou pour ne pas perdre de vue les dates de mise en liberté et les demandes de libération conditionnelle? Pourquoi les femmes elles-mêmes n'auraient-elles pas accès à un ordinateur, un système avec vidéo cassettes qui donne des renseignements et indique des points de contacts concernant les régions où elles désirent aller?

Le désir de trouver un bon emploi lorsqu'elles seront mises en liberté était pratiquement universel chez les femmes interrogées pour le sondage effectué auprès des femmes purgeant une peine en milieu carcéral, et les attentes étaient généralement réalistes, assorties à leurs compétences. Le fossé entre les projets et la réalité est, toutefois, assez large. La réalité, comme le présent sondage

---

[12]. Il existe une certaine ironie dans le fait que les principales raisons citées pour le refus de la libération dans l'étude de Canfield (1989) étaient les "besoins des détenues" et les problèmes liés à l'alcoolisme et la toxicomanie.

l'indique, est qu'il est difficile de trouver un bon emploi, quelles que soient ses compétences, lorsqu'on sort de prison. Pourtant, il est amplement prouvé qu'il est essentiel d'avoir un emploi pour réussir la réinsertion sociale, et que la recherche d'emploi proactive et le soutien sont des domaines qu'il est essentiel d'exploiter.[13] Travailler permet non seulement d'avoir de l'argent, mais confère un certain degré de confiance en soi et d'autonomie, ainsi que la possibilité de se faire des camarades et d'obtenir du soutien.

Nous nous attendons à ce qu'un nombre considérable de femmes sortent de prison. Elles passent d'une situation de privation et pratiquement d'entière dépendance à une situation où les possibilités d'outrepasser les contrôles toujours en place font légion. La qualité des relations et le soutien qu'elles reçoivent des personnes en position d'autorité sont des composantes essentielles pour tempérer la nature contrôlante de ce contrat. Ce n'est pas par hasard que les relations avec les agents de liberté conditionnelle, ou agents chargés des cas, s'améliorent à mesure qu'avance le processus de libération, ainsi que le degré de satisfaction éprouvé par les femmes au sujet des décisions clés telles que celles de la Commission. Cela reflète en partie la plus grande auto-détermination et les plus grands pouvoirs qui leur sont permis à mesure qu'elles s'éloignent de la prison.

---

[13]. En dehors de l'étude de Lambert et Madden (1976) mentionnée ci-dessus, Canfield (1989) a trouvé dans son échantillonnage de femmes libérées de la Prison des femmes qu'il était moins probable que celles qui avaient un emploi, même pour une brève période, durant la libération conditionnelle, soient recondamnées que celles qui n'en avaient pas.

APPENDICE I

REMARQUE CONCERNANT LA MÉTHODOLOGIE DU SONDAGE

À la lumière du très peu de temps dont disposait le Groupe d'étude, le sondage a dû être planifié et terminé en deux mois. Le Groupe d'étude n'a pas pris la décision finale d'interroger les femmes en libération conditionnelle avant la fin de septembre 1989. Les entrevues eurent lieu entre la mi-novembre 1989 et la mi-janvier 1990. Un rapport préliminaire sur les résultats fut présenté au Groupe de travail à la fin de décembre 1989.

Il a été convenu avec le Groupe d'étude que les agents de liberté conditionnelle demanderaient à toutes les femmes non autochtones en libération conditionnelle si elles désiraient que les intervieweurs les contactent pour le sondage, tout en leur disant qu'elles avaient le droit d'accepter ou de refuser. À cause d'une grève des agents de liberté conditionnelle fédéraux, et de la grande diversité des dispositions prises par les provinces individuelles pour effectuer la surveillance des femmes en libération conditionnelle, il se révéla très difficile d'obtenir une liste complète des noms et emplacements de toutes les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans en libération conditionnelle. Les listes officielles se révélèrent très difficiles à lire; ainsi un nombre de femmes au départ identifiées se révélèrent être des femmes purgeant une peine d'une durée de moins de deux ans sous la surveillance d'agents de liberté conditionnelle fédéraux.

De plus, en raison des limites imposées par le temps, les Commissions de libération conditionnelle furent contactées par diverses personnes, et il n'était pas toujours clair si toutes les femmes admissibles dont elles s'occupaient avaient en fait été contactées. En général, les chefs de secteur des agents de liberté conditionnelle étaient extrêmement encourageants, mais dans certains cas les numéros de téléphone ou adresses à contacter donnés aux intervieweurs n'étaient plus les bons, et une ou deux femmes ne sont pas venues aux rendez-vous.

Le questionnaire utilisé pour le sondage fut élaboré en consultation avec le Groupe de travail du Groupe d'étude. Il s'inspirait en partie de celui qui avait été utilisé pour effectuer le sondage auprès des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans en milieu carcéral, de matériel supplémentaire couvrant les diverses étapes du processus de libération. Il se composait principalement de questions ouvertes, et était utilisé de manière à permettre aux femmes interrogées d'élaborer à leur gré sur des événements et des questions. Les entrevues furent menées par Karen Rodgers ou Tina Hattem.

Les entrevues prirent généralement place en territoire neutre, comme une chambre d'hôtel, ou à leur propre domicile, et de manière aussi détendue et informelle que possible. Quelques-unes furent effectuées par téléphone en raison de la très grande distance et des difficultés du transport. La plupart des entrevues prirent énormément de temps, dans un ou deux cas jusqu'à quatre heures, reflétant la volonté de la femme de partager ses expériences et exprimer ses opinions.

APPENDICE II

L'EXPÉRIENCE DE MISE EN LIBERTÉ

Le tableau ci-dessous fournit une indication générale du niveau de satisfaction ou de difficulté connu des femmes participant au sondage lors du processus de leur libération conditionnelle. Les chiffres des pourcentages varient légèrement dans chaque colonne étant donné que les femmes n'en sont pas toutes à la même étape de leur libération, ou qu'elles n'ont pas franchi les mêmes étapes.

Résumé de l'expérience générale du processus de libération et des relations avec les agents chargés des cas et les agents de liberté conditionnelle

	Bonnes	Quelques problèmes	Mauvaises
Expérience relative à la demande de libération et aux relations avec l'ALC, ACC, etc.	30 %	35 %	35 %
Expérience relative à la semi-liberté et à la maison de transition	23 %	42 %	35 %
Relations avec l'ALC à la semi-liberté	52 %	28 %	20 %
Expérience relative à la demande de libération conditionnelle totale	63 %	21 %	16 %
Relations avec ALC à la libération conditionnelle totale	63 %	28 %	09 %

BIBLIOGRAPHIE

CANFIELD, C. (1989). Le processus de libération conditionnelle et le risque de récidive chez les détenus de sexe féminin. Ottawa: Ministère du Solliciteur général, rapport pour spécialistes no. 1989-10.

KAPPEL, E.H. (1986). Lives and futures: a report on community program alternatives for high risk/high need women in the criminal justice system. Ottawa: Ministry of the Solicitor General.

LAMBERT, L.R. AND MADDEN, P.G. (1976). "The adult female offender: the road from institution to community life." Canadian Journal of criminology and Corrections, 18 (4) pp. 319-331.

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA (1990). La création de choix: Rapport du Groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale.

SHAW, M. (1989a). Les détenues sous responsabilité fédérale: Rapport sur une étude préliminaire. Ottawa: Ministère du Solliciteur général, rapport pour spécialistes 1991-3.

SHAW, M. with RODGERS, K., BLANCHETTE, J., HATTEM, T., THOMAS, L.S., TAMARACK, L. (1989b). Sondage auprès des femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans. Ottawa: Ministère du Solliciteur général. Rapport pour spécialistes no. 1991-4.

SHAW, M. (1991) Elles paient le prix: les femmes purgeant une peine d'une durée de plus de deux ans: leur vécu. Ottawa: Ministère du Solliciteur général.

SUGAR, F. & FOX, L. (1990) Survey of Federally Sentenced Aboriginal Women in the Community Companion Volume #1 to the Task Force on Federally Sentenced Women. Ottawa.